



Investir dans les populations rurales

## Royaume du Maroc

---

### **Projet de développement des filières agricoles dans les zones de montagne de la province d'Al Haouz (PDFAZMH)**

PRÊT FIDA N° 861-MA

### **Rapport de la mission d'examen à mi-parcours et de supervision**

Rapport principal et appendices

Dates de la mission: 9 au 26 octobre 2016

Date du document: 07/11/2016

No. du Projet: 1526

No. du rapport: 4320-MA

Dates de la mission: 9 au 26 octobre 2016  
Date du document: 07/11/2016  
No. du Projet: 1526  
No. du rapport: 4320-MA

Département de la gestion des programmes

## Table des matières

Sigles et acronymes	ii
A. Introduction	1
B. Evaluation d'ensemble de l'exécution du projet	1
C. Produits et réalisations	2
D. Avancement de l'exécution du Projet	9
E. Aspects fiduciaires	14
F. Durabilité	18
G. Impacts	20
H. Réallocation de ressources financières	20
I. Conclusion	21

## Appendices

Appendice 1: Résumé de l'état d'avancement du projet et notes	23
Appendice 2 : Cadre logique axé sur les résultats avec réalisations révisé à mi-parcours	27
Appendice 3: Résumé des principales mesures à adopter dans les délais convenus	33
Appendice 4 : Questions financières	37
Appendice 5: Avancement matériel au regard du PTBA, y compris les indicateurs SYGRI	39
Tableau 5 A : Réalisations physiques par rapport aux prévisions	39
Tableau 5 B : Indicateurs SYGRI (1er niveau et 2 <sup>nd</sup> niveau)	49
Appendice 6 : Respect des dispositions de l'accord de financement (861-MA), état d'avancement	55
Appendice 7: Gestion des savoirs, apprentissage et innovation	57
Appendice 8: Degré de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de supervision	61
Appendice 10 : Liste des personnes rencontrées	69
Appendice 11 : Programme de la mission dans la zone du projet	71

## **Sigles et acronymes**

AAO	Avis d'appel d'offres
ADA	Agence pour le développement agricole
AGR	Activité génératrice de revenus
ANOC	Association nationale ovine et caprine
ANAPEC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences
AT	Assistance technique
AUEA	Association d'usagers d'eau agricole
BE	Bureau d'études
CCA	Centre de conseil agricole
CR	Commune rurale
DAO	Dossier d'appel d'offres
DB	Direction du budget (ministère de l'Economie et des Finances)
DP	Direction du projet
DPA	Direction provinciale de l'Agriculture
DRA	Direction régionale de l'Agriculture
FDA	Fonds de développement agricole
FFS	Farm Field School
FIDA	Fonds international de développement agricole
IGF	Inspection générale des finances
INDH	Initiative nationale de développement humain
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ODCO	Office de développement de la coopération
ONCA	Office national du conseil agricole
ONSSA	Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires
OPA	Organisation professionnelle des agriculteurs
PDFAZMH	Programme de développement des filières agricoles des zones montagneuses de la province d'Al Haouz
PMH	Petite et moyenne hydraulique
PMV	Plan Maroc vert
PTBA	Programme de travail et budget annuel
SAHA	Service des aménagements hydro-agricoles
S&E	Suivi-évaluation
SMOP	Service de mise en œuvre des projets
SFDA	Société financière de développement agricole (Tawil Al Fellah)
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
UGP	Unité de gestion du projet

## **A. Introduction**

1. Une mission<sup>1</sup> du Fonds international de développement agricole (FIDA) a séjourné dans la zone d'action du Projet de développement des filières agricoles dans les zones de montagne de la province d'Al Haouz (PDFAZMH) au Maroc, du 9 au 26 octobre, dans le cadre de la mission d'examen à mi-parcours du projet. La mission s'est rendue dans la zone du projet où elle a tenu une réunion avec le directeur du projet, l'UGP et les services de la DPA de Marrakech. Du 12 au 18, elle a visité des réalisations sur le terrain et rencontré des représentants des partenaires, de quelques associations et coopératives, des équipes-métiers, des membres d'AUEA, des petits agriculteurs et éleveurs et recueilli leurs appréciations sur le déroulement du projet et leurs suggestions pour en améliorer la mise en œuvre. Elle a également eu un entretien avec le directeur régional de l'agriculture de Marrakech-Tensift-Al Haouz. Au terme de la mission de terrain, une réunion de synthèse a eu lieu au siège de la DPA à Marrakech le 21 avec l'équipe du projet. Une réunion de restitution a été tenue à Rabat le 26 au siège de l'ADA en présence de l'ensemble des directions centrales concernées par le projet. Le programme de la mission et la liste des participants aux réunions sont donnés dans les appendices 9 et 10.

2. La mission exprime ses remerciements aux responsables et cadres de l'Agence de développement agricole (ADA), des directions centrales du MAPM et de la Direction du budget au MEF, à Monsieur le directeur régional de l'agriculture de la Région Marrakech-Tensift-Al Haouz, à Monsieur le directeur provincial de l'agriculture de Marrakech, aux responsables, cadres et techniciens de la DPA et de l'UGP, aux partenaires du programme et aux populations pour leur collaboration et leur soutien qui ont permis un bon déroulement des travaux de la mission.

3. A titre de rappel, l'objectif global du projet est de contribuer, dans le cadre du Plan Maroc Vert et de la stratégie d'intervention du FIDA au Maroc, à l'allègement de la pauvreté rurale par la croissance de manière durable des revenus des femmes, des hommes et des jeunes ruraux pauvres impliqués dans trois filières de production agricole, à savoir, les olives, les pommes et la viande ovine. Les objectifs spécifiques du projet sont: i) d'améliorer la productivité des exploitations agricoles concernées par les trois filières et la qualité de leurs productions; ii) de valoriser les produits de ces filières par la transformation et le conditionnement; et iii) d'améliorer l'accès des producteurs à des marchés rémunérateurs.

4. Le coût total du projet est de 9,1 millions USD, dont une contribution du FIDA sous forme d'un prêt de 6,4 millions USD et d'un don de 140 000 USD. La contribution nationale est de 2,59 millions USD dont 2,32 millions USD au titre de la contrepartie du Gouvernement, 0,12 million USD des bénéficiaires et 0,16 million USD de l'ANOC. Le projet a été effectif depuis septembre 2012, l'atelier de démarrage a eu lieu en mai 2013 et le 1<sup>er</sup> décaissement a été effectué en mars 2014. La date d'achèvement du projet est prévue pour le 30 septembre 2017 et la clôture du prêt est fixée au 31 mars 2018. Le projet est articulé autour de trois composantes techniques et d'un dispositif de coordination et de gestion du projet. Les composantes techniques sont au nombre de trois : i) appui au développement de la filière olives; ii) appui au développement de la filière pommes ; et iii) appui au développement de la filière viande ovine.

## **B. Evaluation d'ensemble de l'exécution du projet**

5. En matière d'atteinte des résultats escomptés en relation avec l'objectif de développement, les résultats suivants ont été constatés à mi-parcours :

- La productivité a augmenté de 38% pour l'olive, de 28% pour la pomme en 2015;

---

<sup>1</sup>La mission était composée comme suit: Mr. Mohamed Milourhmane, consultant, spécialiste en développement durable, chef de mission ; Mr Abdelhamid Abdouli, consultant ICARDA ; Mr. Thomas Cazalis, consultant, spécialiste en développement des filières ;Mr. Bartali Lhoussine, consultant, chargé des infrastructures;Mr. Malek Sahli, FIDA, Chargé des aspects de gestion financière et fiduciaires;Mr. Zine-El AbidineGhoudi, consultant, chargé des marchés et du suivi-évaluation; Mr. Chakib Nemmaoui, Chargé d'appui au programme FIDA au Maroc.

- Le revenu moyen a augmenté de 8% dans la filière olive et de 20% dans la filière pomme.
- Les organisations de base prévues par le projet ont été constituées à 100%.

6. **Par composante<sup>2</sup>** et par rapport aux prévisions initiales telles qu'elles ont été révisées par les missions de supervision de 2014 et 2015, les actions menées en **amont des filières olives et pommes** ont été réalisées à 90%. **A l'aval de ces deux filières**, les actions prévues ont été réalisées à moins de 50% et ont consisté principalement en activités préparatoires à la mise en place des unités de valorisation, en activités de mise à niveau d'unités existantes et en renforcement des capacités des bénéficiaires ; mais la construction et l'équipement des unités de valorisation n'ont pas encore démarré. Pour le **volet petite et moyenne hydraulique (PMH)**, les travaux prévus ont été réalisés à 60%. Pour la **filière ovine**, les activités ont été réalisées à 30%. Globalement, les prévisions du projet, toutes activités confondues, ont été réalisées à 60% et l'état d'avancement de l'exécution des réalisations physiques pour les trois filières **est donc jugé moyennement satisfaisant**.

7. **Au niveau de la coordination, de la gestion et de l'organisation du projet**, on constate que l'UGP est opérationnelle et que les comités de pilotage au niveau régional et provincial se réunissent régulièrement. Toutefois, l'instabilité du personnel de cette UGP a affecté sa performance, surtout en ce qui concerne les aspects de gestion financière et de suivi-évaluation qui sont, actuellement assurés par deux personnes engagées très récemment<sup>3</sup>. Pour ce qui est du suivi financier, le système mis en place au démarrage du projet (GESTFIDA) n'est plus fonctionnel et le suivi financier n'est assuré qu'à travers des tableaux Excel peu fiables. Concernant le suivi-évaluation, le 1<sup>er</sup> niveau du SYGRI est alimenté à partir de ces tableaux Excel, qui ne sont que conjonctuellement mis à jour. Pour ce qui est du 2<sup>ème</sup> niveau SYGRI, il faut souligner toutefois qu'il a été alimenté à travers les résultats d'une enquête engagée sur un large échantillon représentatif de bénéficiaires qui a permis d'évaluer l'efficacité et la durabilité des réalisations<sup>4</sup>. Par ailleurs, le projet a élaboré de nombreuses conventions de partenariat avec les organisations des bénéficiaires et avec des institutions publiques et semi-publiques.

8. Pour tous ces aspects, l'état d'avancement de l'exécution au niveau de l'organisation, de la coordination et de la gestion globale du projet est jugé **modérément satisfaisant**.

9. **Au niveau de la gestion financière et de la passation des marchés**, les procédures de passation de marchés sont globalement respectées mais les délais écoulés entre le lancement du processus et l'attribution des marchés sont jugés longs par rapport aux délais normaux, ce qui a accentué les retards enregistrés dans la mise en œuvre de certaines activités<sup>5</sup>. Les **décassements accusent un retard important**. Ainsi, à la date de la mission et après écoulement de 80% de la durée du projet, **le taux de décaissement** sur le prêt FIDA n'est que de 16% et, en tenant compte des émissions en cours, il pourra atteindre 32% à court terme. Ce taux est donc jugé **insatisfaisant**. Pour ce qui est du degré de mise en œuvre totale ou partielle des recommandations de la dernière mission de supervision<sup>6</sup>, il est de 85%<sup>7</sup>.

## C. Produits et réalisations<sup>8</sup>

### C-1. Composante I : Appui au développement de la filière olive

10. **Au niveau des exploitations agricoles**, les **prévisions** du projet concernent l'accompagnement technique des oléiculteurs sur une superficie totale de 3500 ha et la création de 5 équipes-métiers composées de jeunes diplômés organisés en coopératives de services pour assurer

2 Voir détail des réalisations à la section C « produits et réalisations ».

3 Depuis quatre mois.

4 Voir appendice 5 (SYGRI 2ème niveau).

5 Rapport d'audit de l'exercice 2015.

6 Voir Appendice 8.

7 Seules 7 recommandations sur 48 n'ont pas été mises en œuvre.

8 Les indicateurs relatifs aux réalisations et aux résultats par composante figurent également dans le cadre logique du projet (Appendice 2). La mission les a actualisés et révisés en fonction des progrès accomplis (voir 4<sup>ème</sup> colonne du cadre logique).

des prestations de services techniques aux agriculteurs et contribuer au renforcement de leurs capacités techniques. Par rapport à ces prévisions, les **réalisations** sont détaillées dans ce qui suit.

11. **L'accompagnement des agriculteurs** (réhabilitation des oliveraies par l'adoption de l'itinéraire technique de bonnes pratiques agricoles établi par l'assistance technique) a concerné une superficie globale de 1050 ha pour 6552 agriculteurs soit 76% des 8640 oléiculteurs recensés dans la zone. Le taux d'adoption moyen de l'itinéraire technique proposé, estimé à 58 %, est jugé assez satisfaisant ; on notera qu'il est en progression par rapport au taux de 40% évalué lors de la dernière mission de supervision en mai 2015. En termes de résultats concrets, lors de la campagne 2015, la productivité des vergers des agriculteurs encadrés a augmenté de 38% et la qualité de la production a été améliorée de 50%, témoignant ainsi de l'impact réel de l'adoption des bonnes pratiques recommandées.

12. **Les 5 équipes métier** ont été accompagnées pour leur constitution en coopératives et ont été correctement formées et équipées. Entre 2014 et 2015, ces équipes se sont renforcées en termes d'effectifs (+21%) et ont opéré une vraie ouverture pour accueillir plus de femmes (37% de femmes en moyenne<sup>9</sup>). Les femmes participent dorénavant à l'ensemble des prestations et plus seulement à la récolte. Sur le plan des résultats financiers, les coopératives des équipes métier ont dégagé un revenu brut moyen qui est passé de 44 000 DH par coopérative en 2015 à 67 000 DH en 2016<sup>10</sup> (soit une augmentation de 53%), démontrant ainsi la reconnaissance de leur qualification technique auprès des agriculteurs. Les performances de ces équipes sont par conséquent jugées très satisfaisantes.

13. Au vu des résultats ci-dessus, l'état d'avancement des actions en **amont de la filière olive** est jugé **satisfaisant**.

14. **Recommandations.** *La mission recommande ce qui suit : i) doter les cadres et techniciens de l'assistance technique des moyens de déplacement nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches d'accompagnement des agriculteurs ; ii) poursuivre l'encadrement des oléiculteurs avec une priorité aux agriculteurs faisant partie des coopératives de production et de valorisation soutenues par le Projet de manière à renforcer l'impact de l'encadrement sur l'aval de la filière et communiquer fortement auprès des oléiculteurs au sujet de l'impact de la mise en œuvre des bonnes pratiques sur l'augmentation de la productivité ; iii) porter une attention particulière à la formation aux bonnes pratiques de récolte surtout auprès des membres des UV olives de table et huile d'olive ; iv) appuyer le renforcement des moyens matériels (équipement et transport) des équipes métier afin qu'elles puissent élargir leur champ d'action en leur facilitant l'accès au crédit; v) promouvoir et encourager la mobilisation des équipes métiers par les membres des unités de trituration afin de renforcer la logique de développement de la filière.*

15. **Pour ce qui est du volet PMH** filière olive, les **prévisions** portent sur : i) la réfection de 2 ouvrages de dérivation ; ii) le captage de 3 sources ; iii) le bétonnage de 10 km de séguias ; et iv) la construction de 2 bassins de stockage.

16. **Réalisations.** Les travaux sont en cours de réalisation. Par rapport au planning initialement prévu, le volet PMH a accusé du retard dans la réalisation des travaux d'aménagement prévus. Le taux de réalisation des aménagements de PMH est de 60%. Toutefois, il est prévu que les travaux soient terminés en février 2017. En conséquence, l'état d'avancement de l'exécution du volet PMH est jugé **moyennement satisfaisant**.

17. **Recommandations.** *Pour ce qui est du volet PMH, la mission recommande : i) de veiller à ce que les travaux soient achevés dans les délais contractuels prévus dans le marché; ii) afin de préserver les ressources en eau, d'en maîtriser la gestion et la rationalisation et de mener à bien la gestion des périmètres, d'intensifier les formations en direction des AUEA en vulgarisant les systèmes d'irrigation modernes par la création de parcelles de démonstration et la sensibilisation des bénéficiaires sur les avantages du FDA dans ce domaine.*

---

9 Avec un minimum de 17% et un maximum de 82% pour la coopérative féminine Tismounine de la CR Ameghras.

10 Pour 4 mois de travail, sachant que les prestations de récolte et de taille prévues à partir du mois de novembre ne sont pas comptabilisées dans ce résultat.

18. **A l'aval** de la filière olive, les **activités prévues** portent sur les actions suivantes : i) élaboration des études de faisabilité technico-économique<sup>11</sup> des unités prévues; ii) construction et équipement des 3 unités de valorisation (UV) considérées comme viables ; iii) réhabilitation des 3 unités de trituration (UT) identifiées comme éligibles à cet appui; iv) formation et encadrement sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène ; v) appui à la commercialisation. Par rapport à ces prévisions, **les réalisations** sont détaillées dans ce qui suit.

19. **Les études de faisabilité technico-économique** ont été réalisées et validées pour les unités suivantes: unité de conserves d'olives de table, unité de fabrication de savon mou à partir de l'huile d'olive et unité de mise en bouteille de l'huile d'olive. Si les études sont généralement de bonne facture, les plans de développement sont très théoriques, en particulier en ce qui concerne les volumes transformés pendant les trois premières années de production et n'ont fait l'objet d'aucune discussion avec les coopératives concernées.

20. **Concernant la mise en place des unités de valorisation**, les actions suivantes ont été réalisées : i) identification des coopératives éligibles (unité de mise en bouteille - coopérative Tissir, unité de fabrication du savon mou à partir de l'huile d'olive - coopérative féminine Zaouia et unité de conserve des olives de table - coopérative Tigdelt ; ii) acquisition des terrains pour la construction de trois unités ; iii) établissement des plans-type validés par l'ONSSA, des plans topo, des études architecturales, des études géotechniques et de la première tranche des études techniques ; iv) préparation du dossier d'appel d'offres (DAO) pour les travaux de construction et pour les équipements ; v) lancement de l'avis d'appel d'offres (AAO) pour le recrutement de techniciens pour la maintenance et l'entretien des équipements ; vi) lancement de l'étude d'impact environnemental concernant les unités de valorisation. La mise en place des unités et leur équipement sont prévus pour être engagés en décembre 2016.

21. **Pour ce qui est du renforcement en matière de mise à niveau selon la démarche HACCP des trois unités de trituration identifiées**, les actions suivantes ont été réalisées : i) établissement de conventions avec les trois coopératives concernées (Tissir, Marigha et Aguersouak) ; ii) demande d'autorisation sanitaire pour ces trois unités auprès de l'ONSSA (seule la coopérative Aguersouak l'a jusqu'à présent obtenue) ; iii) production d'un guide des bonnes pratiques ; iv) établissement du cahier des charges relatif à la mise en place des actions correctives nécessaires pour la mise à niveau de ces unités ; v) réhabilitation et mise en conformité sanitaire des 3 unités de trituration ;vi) livraison du matériel de mise en bouteille à la coopérative Tissir ; vii) préparation du DAO concernant l'équipement des 2 unités de valorisation restantes (conserverie et savon mou).

22. **En matière de renforcement des capacités techniques** des agriculteurs et du personnel des 3 unités de valorisation et des 3 unités de trituration, les actions suivantes ont été réalisées : i) formations de 700 agriculteurs sur les thématiques suivantes : bonnes pratiques de récolte et de transport (préalables HACCP), bonnes pratiques de fabrication, bonnes pratiques d'hygiène, respect de l'environnement, traçabilité, procédés de valorisation et de stockage des produits finis de l'olive, signes distinctifs d'origine et de qualité (SDOQ), commercialisation et marketing des produits de l'olivier ; ii) organisation de 3 ateliers pour 120 membres des UV et UT sur la gestion de la qualité (conformément à la loi 28/07),le traitement et la valorisation des produits, et les bienfaits des produits du terroir ; iii) organisation de 4 voyages d'études en 2014, 2015 et 2016 pour 154 participants au SIAM et à l'agropole olivier de Meknès.

23. **Concernant la promotion et l'appui à la commercialisation** des produits de la filière olive, les actions suivantes ont été réalisées : i) création d'une marque industrielle protégée enregistrée auprès de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) pour la coopérative d'Aguersouak; ii) progrès importants dans le processus d'appellation d'origine protégée ( AOP) « huile d'olive d'Amizmiz » par l'INRA avec le concours de l'AT en ce qui concerne la sensibilisation et l'organisation des oléiculteurs (le processus en est à l'avant-dernière phase à savoir, assistance à l'émergence du groupement demandeur de labellisation potentiel avant le dépôt du cahier de charges prévu en décembre 2016) ; iii) participation des 4 coopératives de trituration (Tissir, Zaouia, Olive dorée, Aguersouak) à plusieurs salons et foires nationales et régionales. Pour cette occasion, des

11 Etudes de marché et de faisabilité technico-économique.



étiquettes, flyers, posters et cartes de visites ont été préparés. Au cours de la mission, seule la coopérative Tissir a mentionné la commercialisation d'une tonne d'huile d'olive extra vierge, ce qui représente très peu.

24. La mission a tenu des réunions avec les coopératives constituées pour gérer les unités de valorisation. Elle juge satisfaisant le niveau d'engagement de ces organisations. Toutefois, et mis à part l'unité gérée par la coopérative Tissir qui est à un stade avancé et relativement stable, elles restent embryonnaires et nécessitent donc un renforcement des formations de leurs membres en matière de gestion technique, financière et commerciale, qui doit être mené parallèlement à la mise en place des unités.

25. Au vu des réalisations ci-dessus énumérées, du fait du retard dans la construction des unités de valorisation et de la minceur des démarches d'appui commercial, l'état d'avancement de l'exécution des activités menées en **aval de la filière olive** est jugé **moyennement satisfaisant**.

26. **Recommandations.** Pour l'aval de la filière olives, la mission recommande ce qui suit : i) Engager rapidement la construction et l'équipement des unités de valorisation ; ii) organiser dès à présent des réunions avec les membres des coopératives sur l'organisation des activités de valorisation et la gestion des unités et renforcer leurs capacités en matière : a) entrepreneuriale, par un coaching rapproché, notamment pour l'élaboration de plans de développement de leur activité, b) organisationnelle, par la mise en place avec l'ODECO de formations en gestion administrative et financière, c) techniques dans les domaines de la gestion technique et sanitaire des équipements, du plan de fabrication (approvisionnement, transformation, stockage et conditionnement) ; iii) organiser les sessions de formation sur ces aspects parallèlement à la construction des unités ; iv) intégrer dans les équipes-métiers des jeunes pour la maintenance des unités de valorisation.

27. **Appréciation globale sur la mise en œuvre de la composante I « Appui au développement de la filière olive ».** Compte tenu des réalisations ci-dessus développées pour les trois volets constitutifs de la composante (amont, y compris aménagements hydro-agricoles et aval), la mission juge **satisfaisantes** les performances globales du projet pour cette composante.

## **C-2. Composante II : Appui au développement de la filière pomme**

28. **Au niveau des vergers**, les **prévisions** prévues dans le projet concernent : i) la plantation de 230 ha; ii) l'accompagnement d'un minimum de 2325 agriculteurs sur une superficie totale de 465 ha à réhabiliter par l'adoption de l'itinéraire technique de bonnes pratiques agricoles élaboré par l'assistance technique ; iii) la constitution de 7 équipes-métiers de jeunes diplômés organisés en coopératives pour assurer, au titre de la création d'activités génératrices de revenus, des prestations de services aux agriculteurs et contribuer au renforcement de leurs capacités techniques ; iv) la réalisation de sessions de formation et d'un voyage d'études dans une zone pomicole. Par rapport à ces prévisions, les **réalisations** sont détaillées dans ce qui suit.

29. **Extension et diversification du verger** par la plantation de 230 ha (soit 100% des prévisions) et introduction 3 nouvelles variétés (Golden Delicious, Starking Delicious, Royal Gala).

30. **L'accompagnement des agriculteurs** (réhabilitation des vergers de pomme par l'adoption de l'itinéraire technique de bonnes pratiques agricoles établi par l'assistance technique) a concerné une superficie globale de 410 ha pour 11066 agriculteurs, soit 92% des 12000 oléiculteurs recensés dans la zone. Le taux d'adoption moyen de l'itinéraire technique proposé, estimé à 56 %, est jugé assez satisfaisant ; on notera toutefois qu'il est en progression par rapport au taux de 40% évalué lors de la dernière mission de supervision en mai 2015. En termes de résultats concrets, lors de la campagne 2015, la productivité des vergers des agriculteurs encadrés a été évaluée 28% supérieure à celle des vergers des agriculteurs non encadrés, témoignant de l'impact réel de l'adoption des bonnes pratiques recommandées par l'AT.

31. **Les 7 équipes métier** ont été accompagnées pour leur constitution en coopératives et ont été correctement formées et équipées. Entre 2014 et 2015, ces équipes se sont renforcées en termes d'effectifs (+49%) et ont opéré une certaine ouverture pour accueillir plus de femmes (23% de

femmes en moyenne)<sup>12</sup>. Les femmes participent dorénavant à l'ensemble des prestations et plus seulement à la récolte. Ces équipes métiers ont en outre généré un revenu brut qui est passé de 17000 à 45000 DH par coopérative (soit un accroissement de 165%), témoignant ainsi de la forte demande pour leurs services et la reconnaissance de leur qualification technique par les agriculteurs.

32. Au vu des résultats ci-dessus, l'état d'avancement des actions en **amont de la filière pomme** est jugé **satisfaisant**.

33. **Recommandations.** *La mission recommande ce qui suit : i) doter les cadres et techniciens de l'assistance technique des moyens de déplacement nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches d'accompagnement rapproché des agriculteurs; ii) poursuivre l'encadrement des pomiculteurs avec une priorité aux agriculteurs faisant partie des coopératives de production et de valorisation soutenues par le Projet de manière à renforcer l'impact de l'encadrement sur l'aval de la filière et communiquer fortement auprès des pomiculteurs au sujet de l'impact de la mise en œuvre des bonnes pratiques sur l'augmentation de la productivité; iii) appuyer le renforcement des moyens matériels (équipement et transport) des équipes métier afin qu'elles puissent élargir leur champs d'action en leur facilitant l'accès au financement (SFDA, INDH).*

34. **Pour ce qui est du volet PMH filière pommes**, les **prévisions** du projet portent sur : i) la réfection de 2 ouvrages de dérivation ; ii) le captage de 3 sources ; iii) le bétonnage de 5 km de séguias et ; iv) la construction de 3 bassins de stockage.

35. Les **réalisations** ont porté sur l'engagement des marchés correspondants et l'implantation des chantiers de travaux. L'achèvement des travaux est prévu pour décembre 2016. Par rapport au planning initialement prévu, le volet PMH a accusé un retard dans la réalisation des travaux d'aménagement prévus en raison du désistement de l'entreprise attributaire du marché, ce qui a nécessité de refaire un autre appel d'offres. Une nouvelle entreprise vient d'être sélectionnée pour réaliser les travaux. En conséquence, l'état d'avancement de l'exécution du volet PMH est jugé **moyennement satisfaisant**.

36. **Recommandations.** *Les recommandations en matière de PMH sont les mêmes que pour la composante I (voir paragraphe 20).*

37. **A l'aval** de la filière pomme, les **prévisions** portent sur ce qui suit : i) élaboration des études de faisabilité technico-économique<sup>13</sup> des unités prévues; ii) construction et équipement des 3 unités de valorisation considérées comme viables ; iii) formation et encadrement des coopératives de gestion des unités sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène ; iv) appui à la commercialisation des produits. Par rapport à ces prévisions, les **réalisations** sont détaillées dans ce qui suit.

38. **Les études de faisabilité technico-économique** ont été réalisées et validées pour les 5 unités suivantes: trois unités de stockage et de conditionnement des pommes et deux unités de production de vinaigre de pomme. Si les études sont généralement de bonne facture, les plans de développement sont très théoriques en particulier en ce qui concerne les volumes transformés pendant les trois premières années de production et n'ont fait l'objet d'aucune discussion avec les coopératives concernées.

39. **Concernant la mise en place des unités de valorisation**, les actions suivantes ont été réalisées : i) identification des trois coopératives éligibles pour la gestion des cinq unités (unité de conditionnement et unité de production de vinaigre dans les coopératives Atlas de la CR Talat N'Yacoub et Tiafout de la CR Anougal ; unité de conditionnement seulement dans la coopérative Imi Ouardouz de la CR Azgour ; ii) acquisition des terrains pour la construction des cinq unités ; iii) établissement des plans-type validés par l'ONSSA, des plans topo, des études architecturales, des études géotechniques et de la première tranche des études techniques ; iv) préparation du DAO pour les travaux de construction et pour les équipements ; v) lancement de l'AAO pour le recrutement de techniciens pour la maintenance et l'entretien des équipements ; vi) lancement de l'étude d'impact

---

12 Avec un minimum de 17% et un maximum de 29% (coopérative Azhar de la CR Anougal).

13 Etudes de marché et de faisabilité technico-économique.

environnemental concernant les unités de valorisation. La mise en place effective des unités et leur équipement sont prévus pour être engagés en décembre.

40. **En matière de renforcement des capacités techniques** des agriculteurs, les actions suivantes ont été réalisées : i) formations sur les thématiques suivantes : traçabilité dans la filière pommier (exigences réglementaires), procédés de valorisation et de stockage, commercialisation et marketing; ii) organisation de 3 ateliers pour 120 membres des UV: gestion de la qualité (loi 28/07), traitement et valorisation des produits, bienfaits des produits du terroir ; iii) organisation de 5 voyages d'études pour 141 participants en 2014, 2015 et 2016 dans un verger moderne à Midelt, une usine de conditionnement à Agadir et au (Salon international de l'agriculture de Meknès (SIAM)).

41. **Pour ce qui est de l'appui à la commercialisation** des produits de la filière pomme, un léger avancement dans le processus de labellisation AOP « pomme du Haouz » confié à un bureau d'études a été constaté (à ce stade, seule la note méthodologique du processus de labellisation a été réalisée), mais aucun appui à la commercialisation n'a encore été apporté.

42. La mission a tenu des réunions avec les coopératives constituées pour gérer les unités de valorisation. Elle juge satisfaisant le niveau d'engagement de ces organisations. Toutefois, et mis à part la coopérative Atlas dont certains des membres ont une expérience avérée en ce qui concerne le conditionnement des pommes, elles restent embryonnaires et nécessitent donc un renforcement des formations de leurs membres en matière de gestion technique, financière et commerciale, qui doit être mené parallèlement à la mise en place des unités.

43. Au vu des réalisations ci-dessus énumérées, l'état d'avancement de l'exécution des activités menées en **aval de la filière pomme** est jugé **moyennement insatisfaisant**.

44. **Recommandations.** *Pour l'aval de la filière pommes, la mission fait les mêmes recommandations que pour la filière olive (voir para 29 ci-dessus).*

45. **Appréciation globale sur la mise en œuvre de la composante I « Appui au développement de la filière pommes ».** Compte tenu des réalisations ci-dessus développées pour les trois volets constitutifs de la composante (amont, y compris aménagements hydro-agricoles, aval), la mission juge **moyennement satisfaisantes** les performances globales du projet pour cette composante.

46. **Récapitulation des recommandations pour les filière olives et pommes (composantes I et II).** Les mesures convenues pour améliorer le niveau d'exécution et l'efficacité des actions de développement des filières olives et pommes, aussi bien à l'amont (y compris en matière de PMH) qu'à l'aval des filières, sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Doter l'A.T des moyens de déplacement nécessaires pour assurer convenablement la tâche d'accompagnement des bénéficiaires	MAPM, DRA, DPA	Décembre 2016
Poursuivre l'encadrement des agriculteurs avec une priorité aux agriculteurs faisant partie des coopératives de valorisation	UGP/AT	Novembre 2016 puis continu
Appuyer le renforcement des moyens matériels (équipement et transport) des équipes métier en leur facilitant l'accès au financement (SFDA ou INDH)	DPA, UGP/AT	Novembre 2016
Assurer un accompagnement rapproché aux équipes-métiers pour un meilleur professionnalisme, notamment en fertilisation et en protection phytosanitaire	UGP/AT	Décembre 2016
Revoir la composition des équipes-métiers pour y incorporer des techniciens en maintenance des unités de valorisation	UGP/AT	Décembre 2016, puis continu
Engager au plus tôt la construction et l'équipement des unités de valorisation	SMOP, UGP/AT	Décembre 2016
Engager rapidement un programme de formation et d'accompagnement des membres des coopératives en matière de gestion technique et financière des unités de valorisation, d'entrepreneuriat et d'élaboration de plans de développement de leurs unités	SMOP, UGP/AT	Décembre 2016
Accélérer les travaux d'aménagement hydro-agricole	SAHA, UGP/AT	Février 2017
Poursuivre le renforcement des capacités des AUEA sur la gestion des périmètres, la gestion des associations et l'économie de l'eau	SAHA, UGP/AT	Novembre 2016, puis continu

### **C-3. Composante III : Appui au développement de la filière viande ovine**

47. **A l'amont** de la filière ovine, les **activités prévues** portent sur les actions suivantes: i) la création d'un groupement d'éleveurs d'au moins 100 éleveurs et le renforcement d'un groupement existant ; ii) la formation et l'encadrement rapproché des éleveurs dans le cadre d'un partenariat avec l'ANOC pour l'amélioration des techniques de conduite des élevages ; iii) l'amélioration génétique par la distribution de 160 béliers (40 béliers/groupement); iv) l'aménagement et l'équipement de 42 bergeries; v) l'amélioration des disponibilités fourragères par la construction de 2 centres de stockage d'aliments de bétail (un centre/groupement). **Les réalisations** par rapport à ces prévisions sont présentées dans ce qui suit.

48. **En ce qui concerne le renforcement des groupements ANOC** : i) deux conventions ont été conclues avec l'ANOC pour le renforcement du groupement Tiwerare (111 éleveurs, 5535 brebis) et la création du groupement Takerkoust (72 éleveurs, 4295 brebis). A l'heure actuelle, ces deux groupements n'ont pas atteint le seuil minimal de 6000 têtes estimé comme garant de leur durabilité ; ii) 313 formations pratiques sur la gestion de l'exploitation (soit 104% de ce qui était prévu) ont été dispensées ; iii) 8 voyages d'études ont été organisés pour les deux groupements (soit 100% de ce qui était prévu) ; iv) les bilans des 2 groupements ANOC ont été préparés et seront disponibles lors du 3ème bilan ANOC en décembre 2016. Ils renseigneront plus en détail sur l'état technique (paramètres de production et de reproduction du cheptel) et économique (charges et produits des groupements).

49. **Pour ce qui est de l'amélioration génétique** : i) 4 formations sur la reproduction et l'amélioration génétique ont été dispensées (sur les 7 prévues, soit un taux de réalisation de 57%) ; ii) 130 béliers reproducteurs ont été achetés et distribués dans le cadre de la formation de troupeaux de base inscrits dans le programme d'amélioration génétique de la race Sardi (soit 81% des 160 béliers prévus).

50. **En matière de réhabilitation des bergeries** : i) 42 bergeries ont été identifiées pour bénéficier d'un appui matériel (37 bergeries devant recevoir seulement des abreuvoirs et des mangeoires et 5 bergeries modèles devant en outre être réhabilitées avec des cloisonnements internes) ; ii) les spécifications techniques des équipements et des réhabilitations ont été préparées et seront lancées par l'ANOC.

51. **En ce qui concerne les centres de stockage** et malgré de nombreuses sessions de sensibilisation et de concertation, le Projet n'a pu faire accepter la création que d'un seul centre de stockage à Dar Jamâa au bénéfice du groupement ANOC Tiwerare dont la construction a fait l'objet d'un avis d'appel d'offres.

52. **Pour ce qui est de l'encadrement des éleveurs non affiliés à l'ANOC**, 72 journées de formation théorique sur la conduite des troupeaux ont été dispensées au profit de 840 éleveurs (dont 321 femmes) et 4 voyages d'étude ont été organisés.

53. **A l'aval** de la filière ovine, les **activités prévues** portent sur les actions suivantes : i) appui à la création de 9 activités génératrices de revenus ; ii) valorisation des produits par la mise en place d'une unité de tissage pour femmes organisées en coopérative; iii) appui à la commercialisation des produits par la mise en place d'un stand de vente des animaux pour la fête de l'Aid Al Adha. Par rapport à ces prévisions, les **réalisations** sont développées dans ce qui suit.

54. **En matière d'activités génératrices de revenus** : i) 8 activités génératrices de revenus (AGR) d'élevage ont été créées sous forme coopérative pour 225 bénéficiaires (dont 220 femmes), dont une pour la fabrication de fromage<sup>14</sup> ; ii) un appui a été apporté à cette coopérative pour la mise aux normes sanitaires des locaux de la fromagerie ; iii) sur recommandation du vice-président du FIDA (en visite dans la zone du projet en avril 2016), une étude de faisabilité d'une unité de préparation de viande de mouton séchée a été engagée et les résultats en sont attendus prochainement.

55. **En ce qui concerne la Maison de l'Artisanat** : i) en remplacement des deux projets de valorisation du cuir et de traitement de la laine (dont la rentabilité n'a pas été avérée), la Direction

---

14 Coopérative Tamyourt de la CR Lalla Takerkoust.

régionale de l'Artisanat, partenaire du Projet a réalisé une étude de faisabilité concernant la création d'une Maison de l'Artisanat dont l'activité principale serait le tissage de la laine et la fabrication de tapis<sup>15</sup> ; ii) des réunions de sensibilisation et de concertation ont abouti à l'identification de la coopérative Taguemat dans la CR de Tizguine (créée en 2012 entre 26 femmes adhérentes) et à la mise à disposition d'un terrain pour la construction du bâtiment ; iii) l'AAO concernant la construction du bâtiment a été lancé, de même que celui concernant l'achat de 5 métiers à tisser modernes ; iv) des formations techniques sont prévues pour former les membres de la coopérative sur l'ensemble des étapes de fabrication (réception, lavage, filage, teinte et tissage de la laine), de même qu'une assistance au design et à la conception de tapis selon la demande actuelle du marché sera également assurée par la Direction précitée.

56. **Pour ce qui est de l'appui à la commercialisation** : i) la création d'un kiosque pour la promotion des produits en cuir a été annulée et il sera remplacé par une salle d'exposition dans la Maison de l'Artisanat ; ii) l'AT a organisé un appui à la commercialisation d'agneaux pour l'Aïd par internet et s'est occupée de la sélection des animaux ainsi que des aspects logistiques de la vente entre les éleveurs et les clients. Ces interventions ont abouti à la commercialisation de 212 agneaux en 2015 et de 1005 agneaux en 2016.

57. Compte tenu de ces constats, l'état d'exécution des activités au niveau de la **composante 3** « Appui au développement de la filière viande rouge ovine » est jugé **moyennement satisfaisant**.

58. **Recommandations**. Au vu de ce qui précède, les mesures convenues pour améliorer le niveau d'exécution et l'efficacité des actions de développement de la filière ovine sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Mesures convenues	Echéance	Responsables
<b>Composante III « Appui au développement de la filière viande rouge ovine »</b>		
1. Renforcer le partenariat avec l'ANOC en établissant un planning d'activités, un système de suivi et de reporting conjoints et réguliers, avec un suivi permanent par le zootechnicien de l'assistance technique.	Novembre 2016 puis continu	SMOP, UGP/AT, ANOC
1. Sensibiliser les groupements ANOC sur l'augmentation du nombre de leurs adhérents	Janvier 2017	SMOP, UGP/AT, ANOC
2. Poursuivre l'encadrement et la formation des éleveurs ANOC et non ANOC en particulier en matière d'amélioration génétique des troupeaux	Novembre 2016, puis continu	SMOP, UGP/AT, ANOC
3. Acquérir l'équipement nécessaire pour les 37 bergeries et aménager les 6 bergeries modèles	Décembre 2016	SMOP, UGP/AT, ANOC
4. Lancer la construction du centre de stockage des aliments à Dar Jamâa	Décembre 2016	SMOP, UGP/AT
5. Lancer la construction de la Maison de l'Artisanat et élaborer un plan de développement de ses activités	Décembre 2016	SMOP, UGP/AT, Direct régionale de l'artisanat
6. Analyser les aspects relatifs au marché et à la commercialisation des produits de tissage et identifier les besoins en formation des membres de la coopérative	Décembre 2016	SMOP, UGP/AT, Direct régionale de l'artisanat
7. Organiser avec l'ANOC le transfert progressif de la gestion des actions commerciales internet aux organisations d'éleveurs, mais continuer à encadrer l'opération en 2017 avec une participation active de ces organisations et la formation de jeunes sur la technique de vente par internet	Janvier 2017	UGP/AT, ANOC

## D. Avancement de l'exécution du Projet

59. **Gestion et coordination du projet**. Le projet est exécuté par la Direction Provinciale de l'Agriculture de Marrakech. Le contrôle interne est assuré par l'ADA, la DRA et le Trésorier préfectoral relevant du ministère de l'Economie et des Finances. Le contrôle et audit externes sont assurés par l'Inspection Générale des Finances relevant dudit ministère. Les comités de pilotage au niveau régional et provincial se réunissent régulièrement. La coordination du programme entre services, UGP et partenaires est assurée par le directeur du projet. La gestion des crédits et des marchés est modérément satisfaisante<sup>16</sup>. L'instabilité du personnel de l'UGP a affecté sa

15 Et secondairement couture et broderie.

16 Voir section E sur les aspects fiduciaires.

performance, surtout, dans les aspects de gestion financière et de suivi-évaluation qui sont actuellement assurés par le personnel de l'AT mis en place depuis près de quatre mois. La gestion et la coordination du projet sont donc jugées **modérément satisfaisantes**.

**60. Concordance entre les prévisions du PTBA et les réalisations du Projet.** Le taux global d'exécution des prévisions des PTBA 2014, 2015 et 2016 (jusqu'à fin septembre) varie entre 40 et 50%. Avec l'engagement des marchés en cours d'appel d'offres, les réalisations du PTBA-2016 dépasseraient les prévisions si le processus d'attribution n'accuse pas de retard. La première version du PTBA de 2016 a été envoyée au FIDA (en juillet 2015) puis a été révisée sur la base des commentaires du FIDA. La concordance entre les prévisions du PTBA et les réalisations du Projet est donc jugée **modérément satisfaisante**.

**61. Assistance technique** Si les profils de postes pour l'amont des filières ont été conformes aux termes de référence établis dans le rapport de conception du projet et la sélection opérée selon les procédures de recrutement en vigueur, la présence permanente sur le terrain des techniciens arboricoles de l'assistance technique (AT) pour l'accompagnement des agriculteurs et des équipes-métiers comme prévu par le projet n'est pas assez régulière faute de véhicules qui devaient être mis à leur disposition en permanence. A l'aval, l'AT a été renforcée par un ingénieur spécialisé en industries agricoles et alimentaires, ce qui a permis une amélioration dans les activités engagées à l'aval des filières. En outre, une ingénieure spécialisée en suivi-évaluation, une responsable financière ainsi qu'un agent commercial ont été mobilisés.

**62. Suivi-évaluation.** Le suivi physique et financier du projet est assuré à travers des tableaux Excel mis à jour conjonctuellement et pas en temps réel. Le Système GESFIDA, mis en place au démarrage du projet, n'est pas fonctionnel et le responsable du suivi-évaluation, qui a quitté le projet en juin 2015, n'a été remplacé que depuis près de quatre mois. L'information nécessaire à la mise à jour des indicateurs du premier niveau du SYGRI est répartie entre les différents spécialistes matière (AT) sans aucune agrégation systématique et périodique par le responsable du suivi-évaluation. Le rapport d'activité semestriel (juin 2016) n'est pas encore disponible. Les indicateurs de deuxième niveau du système SYGRI ont été quantifiés sur la base d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1170 bénéficiaires des différentes activités du projet<sup>17</sup>. Quelques indicateurs de deuxième niveau qualifiant l'aval de la filière pomme n'ont pas été chiffrés, étant donné que les réalisations à ce niveau n'ont pas encore démarré. L'appréciation par la mission du système de suivi-évaluation est donc **modérément satisfaisante**.

**63. Recommandations.** Les mesures convenues ainsi que les échéances et responsables de leur mise en œuvre pour améliorer le suivi-évaluation du projet sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Mesures convenues	Echéance	Responsables
1. Mettre la base de données (Excel) relative à l'avancement physique et financier à jour et l'alimenter en temps réel	Novembre 2016 puis continu	UGP/AT
2. Veiller à la préparation des rapports d'activité contractuels et les envoyer au FIDA à temps (rapport semestriel et rapport annuel)	Juin de chaque année et à la fin de chaque année	UGP/AT, DPA
3. Mettre à jour les indicateurs SYGRI à la fin de chaque année et compléter les indicateurs du deuxième niveau et relatifs à l'aval de la filière pomme.	Fin 2016	UGP/AT
4. Elaborer le rapport d'achèvement du projet	Six mois avant l'achèvement	UGP/AT

**64. Ciblage des bénéficiaires** L'appréciation du ciblage est basée sur le nombre de bénéficiaires et le degré d'intégration du genre, la taille d'exploitation et du cheptel, et la composition des coopératives et des associations. Selon le rapport de conception, il a été prévu que le projet bénéficie directement à environ 33 000 personnes. Cependant, cet objectif a été réduit à la baisse après recensement complet des bénéficiaires de la zone du projet. Par conséquent, le nombre total de bénéficiaires retenu est estimé à 27040 personnes, réparties en 8640 pour la filière olive, 12000 pour la filière pommes et 6400 pour la filière ovine.

<sup>17</sup> Voir matrices des indicateurs SYGRI de 1er et 2ème niveau en appendice 5.

65. **Constat.** La mission a noté que les critères de ciblage des bénéficiaires des actions de développement des filières sont bien respectés. En effet, les bénéficiaires des actions de développement de la filière pomme ont moins de 0,5 ha, ceux de la filière olive ont moins de 1 ha et ceux de la filière ovine possèdent en moyenne 50 têtes d'ovins. Concernant les équipes-métiers, dont le nombre total des adhérents est de 134, la mission a constaté que tous leurs membres sont originaires de familles rurales pauvres. Ils sont actuellement groupés en 12 coopératives dont sept liées à la filière olive et cinq à la filière pomme.

66. Le projet a également bien respecté la **politique de ciblage** dans son programme de renforcement des capacités, soit directement, soit à travers les partenaires concernés. L'encadrement des agriculteurs a bénéficié à 6552 oléiculteurs sur une superficie de 1050 ha et 11066 pomiculteurs sur une superficie de 410 Ha. L'encadrement des éleveurs a bénéficié à 2000 hommes et 2550 femmes. Le renforcement des capacités consiste en la formation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles et d'élevage (taille, irrigation, traitement, récolte, conduite de troupeau, etc.) et de transformation/valorisation (hygiène sanitaire, fabrication, stockage, traçabilité, marketing). Cependant, et malgré l'effort non négligeable fourni par l'AT pour améliorer les capacités techniques et managériales des coopératives et associations, on relève encore des faiblesses pour certaines d'entre elles en matière de gestion et de plans d'action. Malgré ces lacunes, qui restent plutôt limitées, l'appréciation sur l'efficacité du ciblage est donc **satisfaisante**.

67. **Recommandations.** *Au vu de ce qui précède, la mission recommande :* i) d'intégrer dans les équipes des techniciens en maintenance des unités de valorisation ; et ii) d'appuyer les équipes à acquérir un moyen de transport à travers des emprunts auprès de la SFDA ou des subventions de l'INDH.

### Intégration des femmes et aspect genre

68. **Constats.** Le projet a mis en œuvre d'importantes mesures pour accroître la participation des femmes dans la planification et l'exécution des activités en vue d'assurer un meilleur équilibre entre les sexes dans plusieurs domaines d'activité. L'équipe du projet a veillé à intégrer les aspects de genre dans les actions réalisées. Le sociologue de l'UGP avait établi une démarche d'appui au genre qui se résume dans les étapes suivantes : i) analyser la question du genre et identifier les actions à entreprendre ; ii) mettre en place des indicateurs de suivi du genre ; iii) veiller à la réalisation des actions orientées vers le genre ; iv) intégrer cette démarche de façon transversale dans les trois composantes; et v) charger un(e) responsable du suivi de cette démarche.

69. A l'amont des filières, l'aspect genre a été pris en compte dans la constitution des équipes-métiers, avec une équipe à 100% féminine et six équipes mixtes. Au total, 41 femmes ont été intégrées dans les 12 équipes métiers, soit 30% des membres de ces équipes. De plus, parmi les 4309 membres des coopératives agricoles, le projet bénéficie à 370 et 29 femmes, respectivement pour la filière olive et la filière pommes. Pour la filière ovine, les femmes ont bénéficié directement de l'appui du projet dans le développement des activités de valorisation et d'engraissement des ovins. L'appui du projet a consisté en la création de 8 activités génératrices de revenus (AGR) d'élevage, dont une a été appuyée pour la fabrication de fromage<sup>18</sup>, dans le cadre d'un partenariat exemplaire entre le projet, les ambassades du Canada et d'Allemagne et la commune rurale. Ces projets consistent en la distribution gratuite de brebis à travers 8 coopératives de 225 bénéficiaires dont 220 femmes. En outre, une coopérative apicole féminine (35 femmes) non initialement prévue a été mise en place. A l'aval, l'approche genre a également été prise en considération. Ainsi, le projet est en cours d'installation de 3 petites unités gérées par des coopératives féminines de valorisation des produits de la filière olive (savon, olives de table, et mise en bouteille de l'huile d'olive) dont 80% des 70 adhérents sont des femmes. Dans la filière pommes, le projet installera également 3 unités de valorisation des pommes (conditionnement et fabrication de vinaigre), gérées par des coopératives ayant 75 membres dont 37 sont des femmes, soit 50% du total. Toutefois, contrairement aux formations dans la filière olive qui ont touché les hommes et les femmes, celles effectuées dans la

18 Par l'octroi de chèvres et la mise aux normes sanitaires des locaux de la fromagerie.

filière pommes n'ont touché les femmes que sur les pratiques de l'éclaircissage. L'appréciation sur la prise en compte de l'intégration de la femme dans les activités du projet est donc jugée **satisfaisante**. En outre, et en plus de l'intégration genre au niveau des bénéficiaires, la mission a noté avec satisfaction une importante intégration de femmes au niveau de la structure de conduite du projet.

70. **Recommandations.** Les mesures convenues pour améliorer les aspects relatifs au ciblage, à l'équité hommes femmes et au genre sont données dans le tableau ci-après.

Mesures convenues	Echéance	Responsabilité
<b>Ciblage et équité genre</b>		
1. Intégrer des jeunes, notamment femmes ayant un niveau d'instruction suffisant pour les prestations de fertilisation et de traitement phytosanitaire	Décembre 2016	AT/UGP
2. Intégrer dans les équipes des techniciens en matière de maintenance des unités de valorisation	Janvier 2017	AT/UGP
3. Inciter les coopératives au nombre d'adhérents faible à s'ouvrir sur de nouvelles adhésions	Décembre 2016	AT/UGP
4. Etablir avec l'ODCO un programme de formation des coopératives en matière de gestion financière et commercialisation	Décembre 2016	UGP
5. Aider les équipes à se doter en moyens de transport à travers la SFDA ou l'INDH	Décembre 2016	DP
6. Intensifier la formation des femmes dans le domaine de la pomiculture	Janvier 2017 puis continu	AT/UGP

71. **Gestion des savoirs et des innovations.** Le projet introduit des innovations majeures et génère des connaissances à tous les niveaux de développement des filières, avec la mise en place d'une assistance technique compétente aux profils diversifiés (à l'amont et à l'aval), la constitution d'équipes-métiers très actives, l'introduction des bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène et la labellisation de certains produits du terroir<sup>19</sup>. En termes de communication en la matière, les réalisations suivantes ont été enregistrées : 4 articles ont été publiés dans la presse nationale et les revues électroniques, participation par des communications orales à 2 symposium nationaux (Salon national de l'olivier à Attaouia et symposium régional tourisme et produits de terroir), participation du projet à l'évaluation du dispositif de développement des produits de terroir, création d'un site web (en cours de finalisation, documentation de deux "success stories". A ce niveau, l'appréciation de la mission est **satisfaisante**.

72. **Recommandations.** Afin d'assurer une large diffusion aux savoirs et innovations générés par la mise en œuvre du projet, la mission recommande de concrétiser la création effective d'un site web régulièrement alimenté, la publication de plus d'articles dans la presse et la réalisation de vidéos sur le projet et sur ses "success stories".

73. **Partenariat.** Un travail considérable a été mené par l'UGP pour développer des partenariats avec des acteurs publics, privés et associatifs. Ce type de partenariat est très important pour créer une synergie entre les différents intervenants afin de développer des activités agricoles et non agricoles et de diversifier les revenus des ruraux. En plus des conventions avec les équipes métiers et les coopératives, le projet a signé 15 conventions importantes avec les partenaires suivants : i) Direction de l'Enseignement, de la Recherche et de la Formation : formation des petits agriculteurs et l'appui du CCA d'Amizmiz à travers la mobilisation de conseillers agricoles dans le cadre de la nouvelle vision stratégique pour le conseil agricole ; ii) Délégation Régionale de l'Artisanat : appui à l'aval de la filière ovine (formation, design, certains équipements, labellisation) pour la valorisation du cuir et des produits de tissage ; iii) Chambre Régionale d'Agriculture : appui en matière de sensibilisation, d'encadrement, de formation et d'organisation de la population cible ; iv) Association Nationale Ovine et Caprine (ANOC) : encadrement des petits éleveurs (gestion des troupeaux, alimentation, santé animale) et amélioration génétique à travers la mobilisation techniciens et moyens de fonctionnement ; v) Délégation Régionale du Tourisme : appui à la commercialisation et promotion des produits/contrats avec les hôtels et gîtes touristiques ; vi) Agence de Développement Social (ADS) : promotion et développement des activités génératrices de revenus et d'emploi, renforcement des capacités des acteurs de développement ; vii) Office de Développement de la

19 Voir appendice 7.



Coopération(ODCO) : sensibilisation, formation et organisation des différentes catégories de la population cible ; viii) Office National de sécurité sanitaire des produits alimentaires(ONSSA): apporter l'appui en matière de certification, d'autorisation d'exercer, d'agrément, de contrôle et d'étiquetage des produits finis des filières olive et pomme, santé animale, vaccination, traitements antiparasitaires, qualité des produits animaux ; ix) Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) : complémentarité et convergence des interventions et contribution au financement des AGR ; x) Centre Régional d' Investissement (CRI) : orienter les investisseurs vers des activités de transformation, de distribution et de commercialisation des produits des filières, orienter les jeunes ruraux et les producteurs des trois filières vers les lignes de financement disponibles; xi) Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) : accompagner les organisations professionnelles en matière d'amélioration de la qualité de l'huile d'olive et de labellisation des produits (AOP/Label pour l'huile d'olive de la région) ; xii) Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétence (ANAPEC) : promotion de la micro entreprise (TPE) au profit des jeunes ruraux (amont et aval des filières) ; xiii) Maroc Taswiq : appui à la commercialisation des produits ; xiv) Tamwil Al Fellah : financer les investissements privés et les besoins de fonctionnement des exploitations et des unités de valorisation installées par le projet et des coopératives ; xv) Office National du Conseil Agricole (ONCA) : appui-conseil de proximité aux bénéficiaires et de conduite des champs-écoles comme plateformes de démonstration et d'application des itinéraires techniques prévus dans l'accompagnement des agriculteurs et des équipes-métiers.

74. Au-delà de l'actuelle contribution en nature des partenaires dans la mise en œuvre du projet, l'UGP est en phase de discussion avec l'INDH pour contribuer à l'achat de véhicules en faveur des équipes métiers. Une telle contribution serait cruciale pour l'élargissement de leur champ d'intervention.

75. Sur la base de ce qui précède, l'état d'avancement de l'exécution de ce volet est donc jugé **satisfaisant**.

76. **Recommandations**. Les mesures convenues en matière de gestion des savoirs et de partenariat sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Mesure convenue	Echéance	Responsables
<b>Gestion des savoirs</b>		
Finaliser la création d'un site web régulièrement alimenté, la publication de plus d'articles dans la presse et la réalisation de vidéos sur le projet et sur ses "success stories"	Décembre 2016	DRA, DPA, UGP
<b>Partenariat</b>		
1. Etablir un plan d'action, un chronogramme de réalisation et des indicateurs de suivi de la performance pour chaque convention	Décembre 2016 puis continu	DPA, UGP, partenaires
2. Elargir le champ d'action de la collaboration avec la direction régionale de l'ONCA à d'autres FFS dans les zones oléicoles, d'autres zones pomicoles et zones d'élevage.	Janvier 2017 puis continu	DPA/UGP, Direction régionale de l'ONCA
3. Intensifier la collaboration avec la SFDA pour faciliter l'accès des bénéficiaires (agriculteurs, femmes rurales, jeunes promoteurs et coopératives) au crédit d'investissement et de fonctionnement.	Novembre 2016 et continu	DPA/UGP et Direction régionale SFDA
4. Intensifier la collaboration avec l'ODECO pour encadrer davantage les coopératives en gestion financière et commerciale.	Novembre 2016 et continu	DPA/UGP et Direction régionale ODECO
5. Inviter l'ANAPEC à accompagner les coopératives d'équipes métiers et de valorisation à préparer leurs business plans.	Janvier 2017 pour équipes métiers et mars pour coopératives de valorisation	DPA/UGP et Direction régionale de l'ANAPEC
6. Identifier des partenaires spécialisés dans le marketing pour assister les coopératives de producteurs et d'éleveurs à pénétrer des marchés porteurs, directement ou à travers la vente en ligne	Décembre 2016 et continu	DPA/AT/UGP
7. Elargir l'intervention de l'ONSAA pour sensibiliser les producteurs sur la qualité des produits des filières.	Décembre 2016 et continu	DPA/AT/UGP, ONSAA

77. **Degré de focalisation du projet sur la lutte contre la pauvreté**. La zone du projet est constituée, dans sa plus grande partie, d'une population caractérisée par un taux de pauvreté et de vulnérabilité élevés. Conformément aux orientations du rapport de conception, toutes les activités du

projet ont ciblé cette population<sup>20</sup>. En conséquence, la mission juge **satisfaisant** le degré de focalisation des activités du projet sur la lutte contre la pauvreté.

78. **Actifs physiques et financiers des bénéficiaires.** Il faut tout d'abord signaler que la plus grande partie des agriculteurs de la zone du projet (environ 90%), bien que petits à très petits en termes de superficie exploitée, sont propriétaires de leurs terres et de leurs plantations (terres en propriété privative) ou en ont une jouissance perpétuelle (terres collectives de parcours), ce qui les met à l'abri de toute éviction, et détiennent donc un actif important pour la pérennité de leur activité. Par ailleurs, le projet a renforcé ou renforcera cet actif par de nouveaux actifs physiques en termes de plantations, de cheptel, d'ouvrages collectifs d'irrigation et d'unités collectives pour la valorisation de leurs produits. En outre, les accroissements de revenus enregistrés et attendus, permettent et permettront un accroissement de leurs actifs financiers. Toutefois, la plus grande partie de cet accroissement ne sera significative qu'après mise en œuvre des actions de valorisation. C'est pourquoi cet aspect reste pour l'instant **modérément satisfaisant**.

79. **Sécurité alimentaire.** La sécurité alimentaire doit logiquement s'améliorer chez la population puisque différentes composantes du projet sont de nature à y contribuer. C'est le cas en particulier des interventions en matière de PMH qui permettront une extension de la superficie irriguée, donc une plus grande mobilisation des eaux pour l'irrigation, une diversification culturale, un accroissement du taux d'intensification des cultures et donc de meilleurs rendements des cultures. Par ailleurs, le développement des quatre filières, à l'amont et à l'aval, permettra de couvrir les besoins en autoconsommation des ménages et de dégager un surplus commercialisable, dont les recettes de ventes amélioreront notablement les revenus des bénéficiaires et permettront par conséquent de garantir leur sécurité alimentaire. En outre, l'amélioration du revenu des bénéficiaires d'AGR au profit des femmes et des jeunes, contribuera également à l'amélioration de leur sécurité alimentaire. Ceci étant dit, vu le retard d'exécution qu'a connu le projet, et en l'absence d'enquête sur la question, il est difficile d'indiquer, chiffres à l'appui, dans quelle mesure la sécurité alimentaire s'est améliorée dans la région. Par conséquent, et sur la base de ce qui précède, ce volet est jugé **satisfaisant**.

80. **Prise en compte des aspects environnementaux et de résilience par rapport aux changements climatiques.** Le Projet participe au renforcement des capacités des agriculteurs pour faire face au changement climatique dans la mesure où: i) les filières soutenues sont des filières durables basées sur des cultures (olivier, pommier) et des formes d'élevage adaptées aux conditions pédoclimatiques du piémont et de la montagne; ii) les itinéraires techniques vulgarisés ne sont pas intensifs, en particulier pas fortement consommateurs d'intrants extérieurs ; iii) une attention particulière est portée pour que les méthodes de production des unités de valorisation soient respectueuses de l'environnement; iv) la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles et le renforcement des capacités organisationnelles des AUEA pour une meilleure gestion des ouvrages et de la distribution sont de nature à garantir une optimisation de l'eau agricole et donc à la sécurisation de ce facteur de production même dans le cas d'une raréfaction de la ressource hydrique. En conséquence, l'appréciation de la mission en matière de prise en compte par le projet des aspects environnementaux et de résilience par rapport aux changements climatiques est **satisfaisante**.

## E. Aspects fiduciaires

81. **Qualité de la gestion financière (modérément insatisfaisant).** La gestion financière du projet est suivie par une personne ayant été recrutée dans le cadre de l'assistance technique au projet assurée par un bureau d'études privé. Cette responsable a rejoint le projet très récemment (en juillet 2016). Le projet a donc souffert d'une insuffisance en matière de suivi comptable et financier après le départ de l'ancien titulaire du poste.

82. Le responsable comptable prépare l'ensemble des informations comptables et financières relatives au projet et les transmet au Service support de la DPA gestionnaire du système de comptabilité générale publique GID « Gestion Intégrée de la Dépense ». Ce dernier prend en charge les écritures d'engagement des crédits et de paiement des dépenses.

20 Voir ci-dessus paragraphes 69 et 70 sur le ciblage.

83. Les bordereaux d'émission, les avis de virement, les copies de marchés, les décomptes/factures et les PV de réception sont établis en collaboration entre l'UGP et la DPA, puis transmis aux Directions centrales concernées pour validation et transmission au FIDA pour remboursement. Ce circuit de validation nécessite approximativement une période de 2 mois avant transmission de la demande de remboursement au FIDA.

84. Jusqu'à juillet 2015, le projet a utilisé l'application « GESTFIDA ». Cette application est gérée sur Microsoft Access et ne présente aucune sécurité en matière de gestion de données et d'interaction des différents modules de traitement de l'information, ce qui a obligé le responsable financier à faire un suivi parallèle sur des fichiers Excel, subissant un volume de travail double et exposant le traitement de l'information financière et comptable à un risque élevé d'erreurs manuelles.

85. La mission recommande que le responsable financier dispose de tâches clairement définies et dédiées intégralement au suivi comptable et financier du projet lui permettant aussi de collecter les informations des autres responsables techniques et de suivi-évaluation. En outre, et dans le cadre du renforcement de capacités, la mission recommande la mise en place d'une formation d'appui et de support au responsable financier afin de consolider son savoir-faire et renforcer ses compétences. Parallèlement, le responsable financier suivra le module de formation électronique sur les principes et procédures de bonne gestion financière du FIDA mis à sa disposition.

86. **Décaissements sur le prêt FIDA (insatisfaisant)**<sup>21</sup>. A date de la mission, le taux global de décaissement à partir des fonds du FIDA est de 16%. Il est à mentionner que le projet a soumis une DRF (n° 5) pour un montant total de 3.13 millions de DH, au Ministère de l'Agriculture pour approbation et une autre DRF (n° 6) en cours de préparation, pour un montant total de 7.8 millions de DH, qui porteraient le taux de décaissement à 32% à fin décembre 2016. Ce taux demeure très faible par rapport au cycle de vie du projet.

87. Aucun décaissement n'a été effectué sur le don dans la mesure où les fonds alloués couvriront des activités en aval, à savoir la confection de kiosques pour l'exposition des produits, qui ne pourront être réalisées qu'après la mise en fonctionnement des unités de valorisation. Il est donc attendu que le décaissement sur le don se fasse au cours de l'exercice 2017.

88. Les procédures de transmission et de traitement des demandes de remboursement affectent considérablement les décaissements sur les fonds du prêt FIDA et créent actuellement une déviation de 11% entre les fonds réellement décaissés sur le Trésor Public Marocain et ceux remboursés par le FIDA. En effet, à la date de la mission, le taux d'engagement sur les fonds du Trésor Public Marocain s'élève à 27%.

89. **Etats certifiés de dépenses.** La revue par la mission des états certifiés de dépenses confirme la bonne tenue de ces derniers. Les justificatifs sont disponibles.

90. **Contrepartie du gouvernement (moyennement insatisfaisant)**<sup>22</sup>. Cette contrepartie constitue la contribution du gouvernement au financement du projet et porte sur le paiement des taxes et une quote-part des frais généraux supportés par la DPA tels que la mise à disposition des locaux, la prise en charge des salaires du personnel affecté au projet et les frais de fonctionnement (véhicules, carburants, déplacements).

91. A la date de la mission, cette contribution effective cumulée s'élève à 4.1 MDH, soit 22% du total budgétisé. La mission a constaté que la contribution financière du gouvernement (prise en charge des salaires du personnel de la DPA affecté au projet, utilisation des locaux et des moyens généraux de la DPA) n'est pas constatée et valorisée de manière régulière. La contribution du gouvernement est établie, de manière globale et selon le plan de décaissement, sur un support manuel en dehors du système de gestion financière. Le suivi de cette même contribution par catégorie de dépenses et par composante est établi sur des fichiers extracomptables.

---

21 Voir Appendice 4, tableaux 4-A (décaissements par bailleur) et 4-B (décaissements par composante). La différence d'un point entre le texte et les tableaux sont dus à l'arrondissement des chiffres.

22 Voir Appendice 4. Tableau 4-A.

92. **Recommandation.** *La mission recommande que le suivi de la contribution financière du gouvernement, y compris les frais de fonctionnement, et par catégorie et composante, soit effectué par le responsable financier.*

93. **Contribution des bénéficiaires et de l'ANOC**<sup>23</sup>. Les contributions des bénéficiaires et de l'ANOC sont estimées dans le plan de financement du programme respectivement à 0.96 MDH et 1.28 MDH, soit respectivement 13% et 17.5% du coût total du projet. Il est à noter qu'au niveau du système de gestion financière de l'UGP, cette contribution n'est pas prise en compte dans la mesure où aucun modèle financier n'a été établi par l'UGP pour le suivi de cette contribution. Toutefois, une estimation de cette contribution a été établie à 0,19 MDH, soit 20% du total prévu par le projet ; celle de l'ANOC a été estimée à 0.07 MDH.

94. **Recommandations.** *La mission recommande que le suivi de la contribution des bénéficiaires et de l'ANOC soit établi selon des règles bien définies et qu'il soit effectué de manière régulière et rigoureuse par le responsable comptable.*

95. **Conformité à l'accord de financement. (satisfaisant)**<sup>24</sup>. Les dispositions de l'Accord de financement sont respectées dans leur globalité. A ce niveau, le degré de mise en œuvre est **satisfaisant**.

96. **Passation des marchés.** L'UGP a engagé 82 contrats de prestation pour un montant total en TTC de 44,3 MDH, dont 46 marchés, 17 conventions, 12 conventions de droit commun et 7 bons de commande. La part du prêt FIDA dans ces prestations est de 30,7 MDH, soit 60% du montant total du prêt. Quatre autres marchés sont en phase de publication des appels d'offres et concernent les infrastructures de l'aval des filières, pour un budget estimatif de 14,7 MDH, dont la part du FIDA est de l'ordre de 10.2 MDH. Ceci ramènerait le niveau d'engagement sur le prêt du FIDA à 80.2% à la fin de 2016. Aucun engagement n'a eu lieu sur le don du FIDA, à cause du retard dans la réalisation des unités de valorisation. La fonction de planification et de suivi du processus de passation des marchés est assurée par la responsable financière.

97. La mission a passé en revue tous les marchés et contrats conclus en 2016 et a examiné les commentaires du rapport d'audit de l'exercice 2015. Elle a constaté que, globalement, les procédures sont respectées. Toutefois, des retards relativement importants entre la publication des avis d'appel d'offres et l'attribution des marchés ont été enregistrés et, souvent, il y a dépassement des dates de validité des offres sans demander la prolongation de ces délais auprès des soumissionnaires. Par ailleurs, un marché a été engagé sans demander la non objection préalable du FIDA. Compte tenu de ce qui précède, la conformité de la passation des marchés par rapport aux procédures nationales et du FIDA est jugée **modérément satisfaisante**.

98. **Gestion des contrats.** Les paiements effectués sont en conformité avec l'état d'avancement physique et financier et les modalités de paiement stipulées dans les contrats sont respectées.

99. **Registre des contrats.** Le registre des contrats, conventions et bons de commande, n'est pas tenu à jour et n'est pas communiqué au FIDA de façon systématique comme prévu par l'accord de financement. Tous les documents et toutes les informations sur ces contrats sont disponibles, l'archivage des dossiers est bien fait et leur consultation peut être faite à tout moment.

100. **Recommandation.** Au vu des constats qui précèdent, la mission recommande : i) *de réduire les délais de passation des marchés ; ii) de demander la prolongation de la validité de la date de validité des offres quand cela est nécessaire ; iii) de veiller à demander la non objection du FIDA sur les marchés qui y sont assujettis.*

101. **Qualité et ponctualité des audits. (Satisfaisant).** L'audit externe du projet pour l'exercice 2015 a été effectué par l'IGF et reçu par le FIDA en date du 30 juin 2016. Le rapport d'audit avait formulé des observations d'ordre organisationnel (taux de rotation important du personnel clé du projet, séparation des tâches incompatibles, faible taux de décaissement des fonds), de suivi (situations de suivi de l'exécution physique insuffisamment documentées) et d'ordre financier

---

23 Idem.

24 Voir Appendice 6.

(ordonnancement tardif des dépenses et retard dans la présentation des demandes de remboursement). Toutefois, les auditeurs de l'IGF ont jugé que ces observations ne revêtent pas un caractère significatif pour émettre une opinion négative sur les états financiers.

102. Durant la table ronde organisée par le FIDA au mois de juillet 2016 à Rabat, il a été convenu que le FIDA communiquera à l'IGF, au plus tard fin novembre 2016, les termes de référence qui incluront un modèle spécifique d'états financiers sur lesquels les auditeurs seront appelés à émettre une opinion.

**103. Récapitulation des recommandations en matière de passation des marchés et fiduciaire.**

Les mesures convenues avec les délais et les responsabilités conjointement fixés pour la mise en œuvre de ces mesures sont récapitulées dans le tableau suivant.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
1. Réduire les délais de passation des marchés	UGP, responsable passation des marchés et service technique concerné	Continu
2. Demander la prolongation de la validité de la date de validité des offres des attributaires de marchés quand cela est nécessaire	UGP, responsable passation des marchés et service technique concerné	Continu
3. Veiller à demander la non objection du FIDA sur les marchés qui y sont assujettis	UGP, responsable passation des marchés et service technique concerné	Continu
4. Effectuer la formation en ligne sur les règles de bonne gestion financière des projets FIDA.	Responsable comptable	15 novembre 2016
5. Mettre en place une formation d'appui et de support pour renforcer les capacités techniques du responsable comptable.	Coordinateur du projet/Responsable comptable	Continu, puis chaque fin de trimestre
6. Accélérer le processus d'envoi au FIDA des deux DRF en cours et envoyer régulièrement les DRF suivantes	UGP et DB	Avant fin novembre, puis chaque trimestre
7. Assurer un suivi de la contrepartie du Gouvernement et de la contribution des bénéficiaires et de l'ANOC et les reporter régulièrement dans les états financiers.	Coordinateur du projet/Responsable Comptable/IGF	Fin novembre 2016, puis continu
8. S'assurer que le rapport d'audit réponde aux exigences du FIDA et soit communiqué dans les délais requis.	Coordinateur du projet/Responsable Comptable/IGF	30 juin 2017
9. Transmettre au FIDA la demande de prolongation du projet avec la réallocation des fonds disponibles avec réallocation du non alloué	MAPM, MEF, direction du projet	30 novembre 2016
10. Transmettre régulièrement les rapports d'activité semestriels au FIDA	DPA et UGP	Décembre 2016, puis chaque semestre

## F. Durabilité

**104. Durabilité institutionnelle.** Il faut tout d'abord souligner que le projet s'inscrit dans le cadre des stratégies du gouvernement sur le long terme en matière de lutte contre la pauvreté, de développement agricole et rural, notamment dans les zones de montagne, et de renforcement des capacités des agriculteurs (Initiative nationale de développement humain, Plan Maroc vert- pilier II, stratégie de développement rural et stratégie de conseil agricole). Ce qui implique, d'une part, que des synergies et convergences d'action entre les institutions chargées de la mise en œuvre de ces stratégies et le projet sont constamment recherchées, et d'autre part, que la continuité des interventions sera assurée par ces structures, au-delà de la période d'exécution du projet. Toutefois, les structures d'encadrement de proximité des bénéficiaires du projet après son achèvement restent

encore insuffisantes en termes d'effectifs, de profils et de moyens. Il est à espérer et recommandé que les ressources humaines et les moyens nécessaires soient mis en place pour prendre la relève de l'équipe du projet.

**105. Durabilité sociale (autonomisation).** L'organisation des bénéficiaires des activités du projet en associations, groupements et coopératives pour accompagner la mise en œuvre du projet et prendre en charge la gestion des réalisations, constituent des gages de durabilité des investissements engagés par le projet. Les unités de valorisation qui seront gérées sous forme coopérative sont également un gage de durabilité pour la transformation et le conditionnement des produits des filières. La création des AUEA et le renforcement de leurs capacités sont de nature à garantir la prise en charge de la gestion des périmètres aménagés. En ce qui concerne l'élevage, les expériences menées dans le pays dans la constitution des groupements de petits éleveurs avec l'appui de l'ANOC ont démontré leur pertinence et leur importance dans l'organisation du secteur. On note toutefois que les organisations de producteurs restent encore fragiles et qu'elles nécessitent encore du renforcement de capacités dans les domaines de la gestion.

**106. Durabilité économique et financière.** Les actions prévues par le projet en termes d'investissements physiques, de formation et d'accompagnement pour le développement des filières appuyées, à l'amont et à l'aval, auront pour résultat une amélioration consistante et durable des revenus des bénéficiaires, amélioration qu'on peut déjà constater pour les activités engagées à l'amont des filières<sup>25</sup>. Toutefois, ces impacts restent encore théoriques pour les activités d'aval qui ne se sont pas encore effectivement concrétisées. De plus, les mécanismes de financement des petits agriculteurs et de leurs coopératives, mis en place par le MAPM et le Crédit agricole du Maroc, par le biais d'une institution financière dédiée à ces catégories d'acteurs économiques (la société financière de développement agricole, plus connue sous son nom commercial de Tamwil al Fellah), pour le financement de leurs investissements propres au niveau de leurs exploitations et des unités de valorisation, constitue un gage de durabilité économique et financière. Toutefois, les bénéficiaires n'y font pas encore recours au niveau souhaité. En conséquence, et afin d'élargir l'accès au financement des agriculteurs, la mission recommande à la direction du projet d'engager, en étroite collaboration avec la représentation provinciale de ladite institution, un effort de sensibilisation, d'identification des besoins, d'explication des modalités et d'appui aux bénéficiaires pour la formulation de leurs dossiers de financement.

**107. Durabilité technique.** La qualité technique des réalisations effectuées dans le cadre du projet, à l'amont des filières, y compris en matière d'aménagement hydro-agricole pour les travaux achevés ou en cours de réalisation, la mise en place des équipes-métiers pour la fourniture de prestations techniques aux agriculteurs que ces derniers apprécient, constituent des gages de durabilité technique de ces investissements. On ne peut toutefois pas encore apprécier la durabilité technique des investissements à l'aval des filières dans la mesure où ces investissements n'ont pas encore été réalisés. Il est donc recommandé que le projet suive de très près la réalisation des travaux de construction et d'équipement des unités de valorisation pour s'assurer de la qualité de leur exécution.

**108. Durabilité environnementale.** La mise en œuvre du projet prend en ligne de compte les impératifs de préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Ainsi, la réalisation des aménagements hydro-agricoles, l'amélioration des techniques d'irrigation, le renforcement des capacités des AUEA, contribuent à améliorer la gestion rationnelle de l'eau et à préserver les ressources hydriques. Les nouvelles plantations contribuent à mieux fixer le sol et donc à lutter contre l'érosion. La réhabilitation des vergers, en développant les bonnes pratiques de conduite des vergers (fertilisation organique et minérale raisonnée, utilisation rationnelle des produits phytosanitaires) sont de nature à limiter les impacts environnementaux. La conception et la mise à niveau de certaines unités de valorisation (trituration) respectent les impératifs environnementaux (bassins en béton de collecte des margines et des grignons prévus et utilisation du grignon séché comme source d'énergie en remplacement du bois).

**109.** En définitive, l'appréciation des effets de la mise en œuvre du projet sur la **durabilité** tenant compte de l'ensemble des paramètres ci-dessus décrits est **moyennement satisfaisante**.

25 Voir notamment la section G « impacts » ci-après.

**110. Récapitulation des recommandations sur la durabilité.** Ces recommandations sont récapitulées dans le tableau suivant :

Mesures convenues	Echéance	Responsables
1. Mettre en place les ressources humaines et les moyens nécessaires pour un encadrement de proximité après-projet	Avant l'achèvement du projet	ONCA
2. Renforcer les capacités des organisations de producteurs en matière de gestion et d'entretien des réalisations	Novembre 2016 et continu	UGP/AT
3. Suivre de près la réalisation technique des aménagements restants et de la mise en place des unités de valorisation	Novembre 2016 et continu	UGP/AT
4. Engager, en étroite collaboration avec la représentation provinciale de ladite institution, un effort de sensibilisation, d'identification des besoins, d'explication des modalités et d'appui aux bénéficiaires pour la formulation de leurs dossiers de financement.	Décembre 2016	DPA, UGP/AT

**111. Participation des bénéficiaires.** La mission a constaté une bonne participation des bénéficiaires aux activités à l'amont, traduite par leur participation à la plantation, à la réhabilitation des vergers, aux efforts d'amélioration de la conduite des élevages, ainsi qu'aux programmes de renforcement des capacités. Par ailleurs, les AUEA participent à l'entretien et au fonctionnement des systèmes d'irrigation des périmètres de PMH par le travail des membres et par la collecte de cotisations à cet effet. A l'aval, on constate un bon engagement des coopératives futures gestionnaires des unités de valorisation ainsi que la mise à disposition des terrains nécessaires à la construction de ces unités. En conséquence, et à ce stade de mise en œuvre du projet, la mission juge **satisfaisante** cette participation.

**112. Efficacité des prestataires de services.** L'efficacité des prestataires de services a été appréciée sur la base des avis recueillis auprès de l'UGP et des services techniques de la DPA, des réunions et entretiens effectués avec un certain nombre de partenaires. Globalement, on en déduit une satisfaction des maîtres d'œuvre quant à la qualité des services rendus, un bon engagement des différents partenaires du projet, ainsi qu'une bonne adaptabilité des prestataires de services par rapport aux prescriptions de la direction du projet et de l'assistance technique. La mission a en particulier relevé les bonnes prestations des équipes-métiers. En outre, il faut préciser que sur les 46 marchés engagés par le projet, seul 1 a été résilié pour contre-performance et 7 ont été honorés, bien qu'avec quelque retard, conformément aux cahiers des prescriptions techniques. La mission a donc jugé **satisfaisante** l'efficacité des prestataires de services.

**113. Potentialités de reproduction à plus grande échelle.** Comme rappelé dans ce qui précède (paragraphe 108), le projet s'inscrit dans les quatre stratégies principales du MAPM (INDH, PMV, pilier II, stratégie de développement des zones de montagne et stratégie de conseil agricole). L'ensemble des actions qui sont engagées ou qui le seront dans un proche avenir, sont de nature à réaliser les objectifs recherchés en matière de développement des zones de montagne, dans la mesure où elles sont caractérisées par leur diversité, leur complémentarité, la recherche de synergies de financement entre différents opérateurs de développement et la combinaison d'une approche de développement de filières (notamment à l'aval de la production) et d'une approche intégrant des activités d'aménagement prenant en compte l'impératif de gestion rationnelle des ressources hydriques. Ces caractéristiques en font un projet susceptible d'être largement reproduit dans d'autres zones similaires. La mission juge donc **satisfaisant** le potentiel de reproduction et d'élargissement des acquis du projet.

**114. Désengagement du projet.** Les activités menées jusqu'à présent sont de nature à faciliter le désengagement du projet après son achèvement. Ainsi, la création et le renforcement des capacités des associations, groupements et coopératives, ainsi que l'appui des partenaires pour leur accompagnement sont de nature à garantir une prise en charge par les bénéficiaires du développement des filières concernées après la phase d'investissement. Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre des stratégies à long terme de développement agricole et rural du Maroc, ce qui constitue un gage de pérennisation des acquis après achèvement du projet (voir ci-dessus, paragraphe 108 « durabilité institutionnelle»). Toutefois, le document de stratégie de désengagement du projet n'a pas encore été établi et la mission recommande de le faire d'ici mars 2017, en identifiant

les mesures à prendre ainsi que les moyens à mettre en place afin d'assurer la durabilité de ses réalisations. En conséquence, l'appréciation de la mission de ce volet est **moyennement satisfaisant**.

## G. Impacts

115. Les enquêtes menées par l'équipe du projet et les entretiens réalisés par la mission avec les bénéficiaires ont dégagé les impacts suivants :
- (a) Concernant les filières olive et pomme : i) les rendements moyens des parcelles encadrées par l'assistance technique et/ou les équipes métier ont augmenté de 38% pour la filière olive et de 28% pour la filière pomme par rapport à des parcelles non encadrées ; ii) la qualité de la production s'est améliorée de 50% pour l'olive et de 40% pour la pomme.
  - (b) Concernant la filière ovine, le gain moyen quotidien en poids du cheptel a augmenté de 40 à 50%.
  - (c) En matière d'irrigation, l'efficacité de l'eau d'irrigation du réseau adducteur de séguias principales a été améliorée de 50% et le temps de transfert de l'eau a été réduit de moitié au moins. Les pertes d'eau étant réduites, les débits des *séguias* ont augmenté et les durées de transfert de l'eau diminuées. L'organisation du tour d'eau en est facilitée et les parcelles situées en aval du périmètre reçoivent plus d'eau.
  - (d) Sur le plan des résultats économiques des bénéficiaires, le revenu des agriculteurs encadrés par le projet a augmenté en moyenne de 8% pour la filière olive et de 20% pour la filière pomme et les équipes métiers ont globalement doublé leur revenu<sup>26</sup>.

## H. Réallocation de ressources financières

116. Après déduction des engagements effectifs, des engagements en cours et de ceux prévus pour 2017, il restera un reliquat de ressources financières sur le prêt de 2 490 000 MDH. Il a ainsi été proposé, **si la prorogation du projet est acceptée** (voir dernière recommandation de la conclusion ci-après), que ce reliquat soit réalloué ainsi qu'il suit<sup>27</sup> :

- Assistance technique : 1 140 000 DH (catégorie 5) ;
- Certification des produits: 400 000 DH (catégorie 4) ;
- Travaux d'aménagement hydro-agricole: 450 000 DH (catégorie 1)
- Réalisation des enquêtes sur les effets et impacts du projet et du rapport d'achèvement du projet : 500 000 DH (catégorie 4).

## I. Conclusion

117. Le projet, qui en est à sa quatrième année de mise en œuvre, est caractérisé par des réalisations satisfaisantes à l'amont des trois filières concernées. Toutefois, il connaît un retard en matière de travaux de PMH et de valorisation des produits des filières. Sur le plan de la gestion et de la coordination, l'équipe du projet et l'assistance technique déploient des efforts louables mais sont limités par une insuffisance en moyens, notamment en moyens de déplacement absolument nécessaires compte tenu de la diversité des activités, de l'étendue et des caractéristiques de la zone d'intervention. Du fait des retards précités, le projet connaît un important retard en matière de décaissements, dont le taux par rapport au montant du financement FIDA n'est que de 16% à ce jour, mais pourra atteindre 32% à fin novembre.

118. Afin de garantir la réalisation des objectifs du projet, le FIDA et la partie marocaine sont d'accord sur les mesures convenues, les échéances et les responsabilités de mise en œuvre,

---

<sup>26</sup> Le revenu brut global de l'ensemble des coopératives équipes métier est passé de 336000 à 670000 DH.

<sup>27</sup> Les détails sont donnés dans l'appendice 9 du présent rapport.



telles qu'elles sont fixées dans les tableaux récapitulatifs des recommandations figurant dans le présent rapport<sup>28</sup>, notamment pour les mesures prioritaires suivantes:

- **Travaux Unités de valorisation et PMH:** Engager la construction et l'équipement des unités de valorisation le plus tôt possible ; échéance : fin avril 2017 ; et parallèlement à la construction de ces unités, intensifier le renforcement des capacités des coopératives qui en seront les gestionnaires, notamment en matière de gestion technique et financière, de développement de l'esprit entrepreneurial et d'élaboration de plans de développement de leur entreprise sur le moyen terme ; échéance : décembre 2016 puis périodiquement ; et veiller à ce que les travaux de PMH soient réalisés dans les délais contractuels prévus ; échéance : fin février 2017 ;
  - **Gestion financière:** Activer l'envoi au FIDA des deux demandes de remboursement de fonds en cours de traitement pour améliorer à court terme le taux de décaissement du prêt (32% à fin novembre) ; échéance : fin novembre 2016 ; et allouer au projet les ressources budgétaires établies dans le PTBA 2017 et le doter des moyens matériels nécessaires ; échéance : décembre 2016 ; et suivre régulièrement la situation financière du projet, y compris en matière de comptabilisation de la participation du gouvernement et des bénéficiaires ; échéance ; décembre 2016 puis continu ;
  - **Suivi-Evaluation:** Améliorer le système de SE du projet par un suivi en temps réel des réalisations et une évaluation des effets et impacts de ces réalisations ; échéance : décembre 2016 puis continu ; L'achèvement du projet étant prévu en septembre 2017, collecter dès à présent toutes les données nécessaires pour préparer le rapport d'achèvement ; échéance : 6 mois avant la date d'achèvement ;
  - **Stratégie de retrait:** Elaborer la stratégie de retrait du projet en identifiant les mesures à prendre et les moyens à mettre en place pour assurer la durabilité de ses réalisations ; échéance : mars 2017 ;
  - **Prorogation:** Enfin, au vu des premiers impacts du projet, de l'engagement des bénéficiaires, du calendrier de réalisation des opérations prévues, et de la nécessité d'accompagner les bénéficiaires des unités de valorisation pendant au moins une année après leur construction pour en garantir la durabilité, la mission recommande vivement au FIDA de prolonger la durée du projet d'une année et au MAPM d'envoyer la demande de prolongation, avec la proposition de réallocation des fonds disponibles sur le prêt.
119. Le FIDA et le Gouvernement du Royaume du Maroc approuvent les conclusions de la mission.

---

28 Voir tableau récapitulatif des recommandations de la mission à l'appendice 3 du présent rapport.

## Appendice 1: Résumé de l'état d'avancement du projet et notes

### Faits essentiels

Pays	Maroc		No. du projet	1526	No. du prêt/don DSF	861
Projet	Agricultural Value Chain Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province			Prêt/don DSF suppl.		
Date de mise à jour	1/11/2016					
Institution. responsable de la supervision	IFAD/IFAD					
Nbre de supervisions	3	Nbre de missions avancement de l'exécution/suivi	2			
Dernière supervision	08/03/2015	Dernière mission avancement de l'exécution/suivi	13/12/2013			

					Millions USD	Taux de décaissement (%)
Approbation	13/12/2011			Coût total	9.13	
Accord	21/02/2012	Délai d'entrée en vigueur	9.4	FIDA Total	6.54	
Entrée en vigueur	21/09/2012	Valeur PAR	-----	Prêt du FIDA	6.40	16
Premier décaissement	20/03/2014			Don DSF		
Examen à mi-parcours	10/10/2016	Dernier amendement		Don FIDA	0.14	0
Achèvement initial	30/09/2017	Dernier audit		Financement national total	2.59	
Achèvement	30/09/2017			Bénéficiaires	0.12	20%
Clôture initiale	31/03/2018			Gouvernement (National)	2.32	22%
Clôture	31/03/2018			Other Domestic	0.16	0
Nbre de prolongations	0			Cofinancement total externe		

### Notes concernant l'exécution du projet

B.1 Aspects fiduciaires	Précédente	Actuelle	B.2 État d'avancement de l'exécution du projet	Précédente	Actuelle
1. Qualité de la gestion financière	5	3	1. Qualité de la gestion du projet	4	4
2. Acceptabilité du taux de décaissement	2	2	2. Exécution du S&E	4	4
3. Fonds de contrepartie	3	3	3. Cohérence entre le PTBA et l'exécution	4	4
4. Conformité à l'accord de financement	5	5	4. Prise en compte de l'équité hommes-femmes	4	5
5. Conformité aux règles de passation des marchés	4	3	5. Lutte contre la pauvreté	4	5
6. Qualité et ponctualité des audits	4	5	6. Efficacité du ciblage	4	5
			7. Innovation et leçons apprises	5	5
			8. Prise en compte du climat et de l'environnement	5	5

B.3 Produits et réalisations	Précédente	Actuelle	B.4 Durabilité	Précédente	Actuelle
1. Appui au développement de la filière olives	4	5	1. Renforcement des institutions (organisations, etc.)	5	4
2. Appui au développement de la filière pommes	4	4	2. Autonomisation	4	4
3. Appui au développement de la filière viande ovine	4	4	3. Qualité de la participation des bénéficiaires	4	5
4. Organisation, coordination et gestion	4	4	4. Adaptabilité des prestataires de services	5	5
			5. Stratégie de désengagement (préparation et qualité)	4	4
			6. Possibilité de répliation à plus grande échelle	4	5

#### B.5 Justification des notes

La performance globale de la composante 1. Appui au développement de la filière olive (amont, y compris aménagements hydro-agricoles et aval), est jugée satisfaisante, malgré un certain retard encore en aval. A l'exception des décaissements, qui restent insatisfaisants, la gestion financière et le suivi-évaluation restent moyennement satisfaisants. Les procédures de passation de marchés sont respectées toutefois délais longs des procédures et les conditions de l'accord de financement ont été mises en œuvre. Le ciblage est satisfaisant et conforme aux critères établis dans le rapport de conception. L'équité hommes-femmes est prise en compte dans le projet. Les actions de développement des trois filières, aussi bien à l'amont qu'à l'aval, prennent en compte la problématique de l'environnement et les aménagements de PMH contribuent à l'économie de l'eau et augmentent la résilience des populations face à la sécheresse.

### Évaluation globale et profil de risque

	Précédente	Actuelle
C.1 Actifs physiques/financiers	4	4
C.2 Sécurité alimentaire	4	5
C.3 Qualité de l'amélioration des actifs naturels et de la résilience climatique	4	5
C.4 Avancement global de l'exécution (Sections B1 et B2)	4	4

#### Justification des notes sur l'avancement global de l'exécution

Globalement, le niveau d'exécution est satisfaisant pour les activités en amont des filières mais reste encore moyennement insatisfaisant en aval. Au niveau de la coordination et gestion du projet, l'UGP est opérationnelle, les comités de pilotage se réunissent. Le système de suivi-évaluation est tenu de façon conjoncturelle ; les indicateurs SYGRI de 1er et 2<sup>ème</sup> niveau sont disponibles sauf pour les indicateurs d'aval. Le développement du partenariat est satisfaisant.

C.5 Probabilité de réalisation des objectifs de développement (section B 3 et B4)	4	4
---	---	---

#### Justification des notes sur les objectifs de développement

La réalisation des objectifs de développement du projet est fort probable en raison de la conjonction de plusieurs facteurs favorables : l'engagement de la direction du projet, laquelle est appuyée par une assistance technique de bon niveau et sur toute la durée du projet, l'engagement des partenaires et la participation des bénéficiaires. Les formations apportées aux équipes-métiers et aux coopératives au niveau organisationnel et gestion sont de nature à renforcer la durabilité de ces acquis. Toutefois, pour garantir la réalisation des objectifs du projet à 100%, il est nécessaire d'en proroger la durée d'une année.

#### C. Risques. Description succincte des principaux risques concernant chaque section et de leur impact sur la réalisation des 6 objectifs de développement et la durabilité des résultats

Aspects fiduciaires	Risque moyen. En matière de décaissement, le risque est moyen et sera modéré si les travaux de construction des unités de valorisation et de PMH sont réalisés dans les délais recommandés et les DRF envoyées au FIDA de façon régulière.
Avancement de l'exécution du projet	Risque faible dans la mesure où les structures de gestion et coordination du projet sont efficaces
Produits et réalisations	Le risque est faible dans la mesure où l'exécution du projet est bien avancée à l'amont des filières et que les retards constatés à l'aval peuvent être résorbés.
Durabilité	Risque moyen. Les facteurs de durabilité existent : qualité technique des réalisations, constitution d'associations et de coopératives porteuses de toutes les activités du projet, formations apportées par le projet tant au niveau technique qu'au niveau de la gestion des OPA, responsabilités après projet des partenaires. Toutefois, les organisations professionnelles restent fragiles.

### Suivi proposé

Question/problème	Mesure recommandée	État de calendrier	État
-------------------	--------------------	--------------------	------

			d'avancement
Mise en œuvre des composantes du projet	Activer les travaux de PMH et de construction des unités de valorisation	Avant avril 2017	
Gestion financière	Transmettre les 2 DRF en cours au FIDA dans les meilleurs délais et transmettre régulièrement au FIDA les DRF à venir	Novembre 2016, puis trimestriellement	
	Améliorer la tenue de la situation financière du projet	Novembre 2016 puis continu	
Suivi-évaluation	Améliorer le système de suivi-évaluation par un suivi en temps réel des réalisations et par une amélioration de l'appréciation des effets et impacts du projet	Novembre 2016 puis continu	

---

**Observations supplémentaires**

---

## Appendice 2 : Cadre logique axé sur les résultats avec réalisations révisé à mi-parcours

DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	REALISATIONS A MI-PARCOURS	INDICATEURS REVISES A MI-PARCOURS	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
<b>Objectif général</b>					
Contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale par la croissance, de manière durable, des revenus des femmes, des hommes et des jeunes ruraux pauvres impliqués dans trois filières de production agricole ( olives, pommes et ovine).	A l'achèvement du projet, le nombre de ménages dont l'indice d'accumulation de biens s'est amélioré a augmenté et la taille des enfants de moins de 5 ans ainsi que leur poids se sont améliorés.	NA	Néant*	Enquêtes SYGRI sur accumulation des biens et malnutrition des enfants au démarrage, à la mi-parcours, et à l'achèvement du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>H. Synergie avec les Programmes nationaux et sectoriels</li> </ul>
<b>Objectifs de développement</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la productivité des exploitations agricoles concernées par les trois filières et la qualité de leurs productions;</li> <li>- Valoriser les produits de ces filières par la transformation et le conditionnement; et</li> <li>- Améliorer l'accès des producteurs à des marchés rémunérateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le revenu moyen de l'exploitation agricole de la zone du projet a augmenté de 15% à la fin du projet.</li> <li>- Au terme du projet, 75% des organisations de base de valorisation des productions sont fonctionnelles et viables et ont accès à des marchés rémunérateurs.</li> </ul>	-Le revenu moyen a augmenté de 8% pour l'olive et de 20% pour la pomme	<p>Néant*</p> <p>Néant*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques agricoles de la DRA</li> <li>• Rapport annuel sur les indicateurs SYGRI</li> <li>• Enquêtes SYGRI à mi-parcours, et l'achèvement du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• H. Les bénéfices du projet visent bien le groupe cible</li> <li>• H. Les ressources humaines sont qualifiées</li> </ul>
<b>Résultats du projet</b>					
<b>Composante. 1: Développement de la filière 'olive'</b>					
<p><b>Amont de la filière:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des conditions d'utilisation des eaux d'irrigation et renforcement des capacités des AUEA</li> <li>- Création de coopératives de services «métier» de jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions concernant l'irrigation sont réalisées à 100%</li> <li>- 70% des AUEA sont fonctionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions concernant l'irrigation ont été réalisées à 60%</li> <li>- 60% des AUEA sont fonctionnelles</li> </ul>	<p>Néant*</p> <p>Néant*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel sur les indicateurs SYGRI</li> <li>• Enquêtes sur les rendements et les prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• H. Moyens humains suffisants</li> <li>• R. Sécheresse sur plusieurs années</li> </ul>

DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	REALISATIONS A MI-PARCOURS	INDICATEURS REVISES A MI-PARCOURS	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
ruraux - Augmentation des rendements et amélioration de la qualité des olives	- 3/5 coopératives de services «métier» sont fonctionnelles et viables  - Les rendements sont augmentés de 30% en année de croisière  -La qualité des fruits est améliorée de 50%	- 5/5 coopératives de services métier sont constituées et sont fonctionnelles et viables  - Les rendements ont augmenté de 32% en 2014 et de 38% en 2015  - La qualité des fruits est améliorée de 49,5%	Néant*  Néant*  La qualité des fruits est améliorée de 65%		• H. Adoption par les agriculteurs des techniques préconisées
<b>Aval de la filière:</b> - Organisation des producteurs en coopératives - Mise en place des unités de valorisation des produits de la filière gérées sous forme coopérative - Amélioration de la qualité de l'huile - Amélioration de la commercialisation de l'huile et des produits dérivés	- Les quatre coopératives de valorisation sont constituées et sont fonctionnelles  - Trois unités de transformation sont installées et ont adopté les technologies recommandées  - 50% de la quantité d'huile produite est conforme aux normes de qualité  - Deux produits et dérivés	- Trois coopératives de valorisation ont été constituées mais ne sont pas encore fonctionnelles - 2 coopératives de valorisation sur les 3 renforcées sont fonctionnelles - L'AO pour la construction de 3 unités de valorisation a été lancé (1 unité de valorisation « tapenade » annulée) - 2 coopératives de valorisation sur les 3 renforcées sont fonctionnelles - 2 coopératives de trituration ont obtenu des prix pour la qualité de leur huile à des concours régionaux et nationaux en 2014 et en 2015	Les trois coopératives de valorisation sont constituées et sont fonctionnelles  Trois unités de transformation sont installées et trois sont renforcées et ont adopté les technologies recommandées  50% de la quantité d'huile produite par ces unités est conforme aux normes de qualité	• Comptes de gestion des coopératives • Fiches de traçabilité interne, fiches d'enregistrement des BPF, BPH, et sécurité sanitaire • Fiches de produits élaborés portant les quantités et qualités • Certificats qualité	• H. Moyens humains suffisants pour l'encadrement des coopératives • H. Normes sanitaires appliquées

DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	REALISATIONS A MI-PARCOURS	INDICATEURS REVISES A MI-PARCOURS	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
	sont labellisés et commercialisés à prix élevés	- Un produit (« huile d'olive d'Amizmiz ») est au stade final de labellisation	Un produit est labellisé		
<b>Composante 2: Développement de la filière 'pomme'</b>					
<b>Amont de la filière:</b> - Amélioration des conditions d'utilisation des eaux d'irrigation - Création des coopératives de services «métier» - Augmentation des rendements et amélioration du calibre et de la qualité des pommes - Augmentation des prix perçus par les petits agriculteurs	- Les actions d'irrigation sont réalisées à 100%  - 70% des AUEA sont fonctionnelles  - Trois coopératives de services «métier» sont fonctionnelles et viables - Les rendements sont augmentés de 25% en moyenne (selon l'âge des arbres) en année croisière  Le % de gros calibre des pommes est augmenté de 23 à 32%	- Les travaux d'irrigation ne sont pas encore réalisées (marchés correspondants lancés) - La formation des irrigants (AUEA) a été assurée à 100% des prévisions - Quatre coopératives de services « métier » sont fonctionnelles et viables - les rendements ont augmenté de 22% en 2014 et de 28% en 2015  Le % de gros calibre des pommes est augmenté de 40%	Néant*  Néant*  Néant*  Les rendements sont augmentés de 25% en moyenne à l'achèvement du projet  Le % de gros calibre des pommes est augmenté de 60%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel sur les indicateurs SYGRI</li> <li>• Rapports et enquêtes par l'UGP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• H. Moyens humains suffisants</li> <li>• R. Sécheresse sur plusieurs années</li> <li>• H. Adoption par les agriculteurs des techniques préconisées</li> </ul>
<b>Aval de la filière:</b> - Organisation des producteurs en coopératives - Mise en place des unités de valorisation des produits de la filière - Amélioration de la commercialisation des pommes conditionnées et des produits dérivés	- Cinq coopératives de valorisation sont constituées et fonctionnelles  - Quatre unités de conditionnement et de transformation sont installées et ont adopté les technologies recommandées	- Cinq coopératives de valorisation ont été identifiées  - Les AO pour la construction et l'équipement de 5 unités de valorisation (une unité supplémentaire de vinaigre ajoutée) ont été lancés	Trois coopératives de valorisation sont constituées et fonctionnelles  Cinq unités de conditionnement et de transformation sont installées et ont adopté les technologies recommandées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches de traçabilité interne, fiches d'enregistrement des BPF, BPH, et sécurité sanitaire</li> <li>• Certificats SDOQ et HACCP</li> <li>• Comptes de gestion des coopératives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• H. Appui aux coopératives par l'AT et l'ODCO</li> <li>• H. Normes sanitaires appliquées</li> </ul>

DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	REALISATIONS A MI-PARCOURS	INDICATEURS REVISES A MI-PARCOURS	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
	- Deux produits dérivés sont labellisés et commercialisés à prix élevés	- Un produit (« pomme du Haouz ») est au stade initial de labellisation	Un produit est labellisé		
<b>Composante 3: Développement de la filière 'ovine'</b>					
<p><b>Amont de la filière:</b></p> <p>- Organisation et formation des éleveurs</p> <p>Amélioration de la conduite du cheptel</p> <p>Renforcement du disponible fourrager par stockage d'aliments de bétail</p> <p>-</p> <p>Mise en place de petits projets pour les femmes</p> <p><b>Aval de la filière:</b></p> <p>- Appui à la commercialisation des animaux engraisés à l'occasion de l'Aid Al Adha</p>	<p>- Quatre groupements d'éleveurs sont créés</p> <p>- 30% des éleveurs ont amélioré la conduite de leur cheptel</p> <p>Quatre centres de stockage d'aliments de bétail sont mis en place et bénéficient à 60% des membres des groupements</p> <p>- Les deux unités de valorisation prévues (laine et cuir) sont mises en place et fonctionnelles</p>	<p>- 1 groupement ANOC sur les 2 prévus (révision par mission de supervision de 2014) a été créé</p> <p>- 1 groupement ANOC a été renforcé</p> <p>37 % des éleveurs ANOC et 18% des non ANOC ont amélioré la conduite de leur cheptel</p> <p>- 1 centre de stockage sur les 2 prévus (voir ci-dessus) a été identifié</p> <p>- 0/1 centre de stockage construit</p> <p>9 AGR d'élevage ovin féminines ont été créées</p> <p>1200 agneaux vendus sur internet</p> <p>- 1 coopérative de</p>	<p>Un groupement d'éleveurs est créé</p> <p>Un groupement ANOC est renforcé</p> <p>42 bergeries sont réhabilitées et/ou équipées</p> <p>50% des éleveurs ANOC et 30% des non ANOC ont amélioré la conduite de leur cheptel</p> <p>1 centre de stockage est construit, est fonctionnel et bénéficie à 50% des éleveurs adhérents au groupement ANOC</p> <p>9 AGR d'élevage ovin féminines sont créées</p> <p>2200 agneaux vendus sur internet</p> <p>1 coopérative féminine de tissage a été créée et une</p>	<p>Rapports annuels sur les indicateurs SYGRI</p> <p>Rapports trimestriels et annuels de l'ANOC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• H. Convention signée avec l'ANOC</li> <li>• H. Contrat d'assistance technique engagé</li> <li>• H. Coopératives fonctionnelles</li> </ul>



DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	REALISATIONS A MI-PARCOURS	INDICATEURS REVISES A MI-PARCOURS	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHESES (H) ET RISQUES (R)
- Valorisation du cuir et de la laine		valorisation tissage a été identifiée (unité de valorisation « cuir » et « traitement laine » annulée)	maison de l'artisanat est construite pour l'exposition des produits		

**\*Néant : l'indicateur initial (à la conception) n'est pas révisé : il reste donc le même.**

### Appendice 3: Résumé des principales mesures à adopter dans les délais convenus

Domaines d'action/Mesures convenues	Echéances	Responsables
<b>Produits</b>		
<b>I. Composantes I et II «Appui au développement des filières olives et pommes»</b>		
1. Doter l'A.T des moyens de déplacement nécessaires pour assurer convenablement la tâche d'accompagnement des bénéficiaires	Décembre 2016	MAPM, DRA, DPA
2. Poursuivre l'encadrement des agriculteurs avec une priorité à ceux faisant partie des coopératives de valorisation	Novembre 2016 puis continu	UGP/AT
3. Appuyer le renforcement des moyens matériels (équipement et transport) des équipes métier (facilitation de l'accès au financement)	Novembre 2016	DPA, UGP/AT
4. Revoir la composition des équipes-métiers en y intégrant des techniciens en maintenance des unités de valorisation	Décembre 2016	UGP/AT
5. Assurer un accompagnement rapproché aux équipes-métiers, notamment en matière de fertilisation et de protection phytosanitaire	Décembre 2016, puis continu	UGP/AT
6. Engager la construction et l'équipement des unités de valorisation	Décembre 2016	SMOP, UGP
7. Engager rapidement un programme de formation et d'accompagnement des membres des coopératives en matière de gestion des unités de valorisation	Décembre 2016	SMOP, UGP
8. Accélérer les travaux d'aménagement hydro-agricole	Février 2017	SMOP/SAHA, SAHA, UGP/AT
9. Poursuivre le renforcement des capacités des AUEA sur la gestion des périmètres, la gestion des associations et l'économie de l'eau	Novembre 2016, puis continu	SAHA, UGP/AT
<b>III. Composante III «Appui au développement de la filière viande ovine»</b>		
10. Renforcer le partenariat avec l'ANOC en établissant un planning d'activités, un système de suivi et de reporting conjoints et réguliers, avec un suivi permanent par le zootechnicien de l'AT.	Novembre 2016 puis continu	SMOP, UGP/AT, ANOC
8. Sensibiliser les groupements ANOC sur l'augmentation du nombre de leurs adhérents	Janvier 2017	SMOP, UGP/AT, ANOC
9. Poursuivre l'encadrement et la formation des éleveurs ANOC et non ANOC	Novembre 2016 puis continu	SMOP, UGP/AT, ANOC
10. Acquérir l'équipement des 37 bergeries et aménagement des 5 bergeries modèles	Décembre 2016	SMOP, UGP/AT, ANOC
11. Lancer la construction du centre de stockage des aliments à Dar Jamâa	Décembre 2016	SMOP, UGP/AT
12. Lancer la construction de la Maison de l'Artisanat et l'élaboration, avec la direction de l'artisanat, d'un plan de développement	Décembre 2016	SMOP,UGP/AT, Direction régionale de l'artisanat
13. Analyser les aspects relatifs à la commercialisation des produits de tissage et identifier les besoins en formation des membres de la coopérative	Décembre 2016	SMOP,UGP/AT, Direction régionale de l'artisanat
14. Organiser avec l'ANOC le transfert progressif de la gestion des actions commerciales internet aux organisations d'éleveurs, mais continuer à encadrer l'opération pour 2017 avec la participation effective des groupements et la formation de jeunes sur les techniques nécessaires	Janvier 2017	UGP/AT, ANOC

<b>IV. Coordination et gestion du projet</b>		
<b>Suivi-évaluation</b>		
<b>15.</b> Mettre la base de données (Excel) relative à l'avancement physique et financier à jour et l'alimenter en temps réel	Novembre 2016 puis continu	UGP/AT
<b>16.</b> Veiller à la préparation des rapports d'activité contractuels et les envoyer au FIDA à temps (rapport semestriel et rapport annuel)	Juin de chaque année et à la fin de chaque année	UGP/AT, DPA
<b>17.</b> Mettre à jour les indicateurs SYGRI à la fin de chaque année et compléter les indicateurs du deuxième niveau et relatifs à l'aval de la filière pomme.	Fin 2016	UGP/AT
<b>18.</b> Préparer le rapport d'achèvement du projet	Six mois avant l'achèvement du projet	UGP/AT
<b>Gestion financière</b>		
<b>19.</b> Réduire les délais de passation des marchés	Novembre 2016 puis continu	UGP, responsable passation des marchés et service technique concerné
<b>20.</b> Demander la prolongation de la validité des offres des attributaires de marchés	Continu	UGP, responsable passation des marchés et service technique concerné
<b>21.</b> Veiller à demander la non objection du FIDA sur les marchés qui y sont assujettis	Continu	UGP, responsable passation des marchés et service technique concerné
<b>22.</b> Effectuer la formation en ligne sur les règles de bonne gestion financière des projets FIDA	Novembre 2016	Responsable comptable
<b>23.</b> Mettre en place une formation d'appui et de support pour renforcer les capacités techniques de la responsable finance.	Continu, puis chaque fin de trimestre	Coordinateur du projet/Responsable comptable
<b>24.</b> Accélérer le processus d'envoi au FIDA des 2 DRF en cours et envoyer régulièrement les autres DRF	Avant fin novembre, puis chaque trimestre	UGP et DB
<b>25.</b> Assurer un suivi de la contrepartie du Gouvernement et de la contribution des bénéficiaires et de l'ANOC et les reporter régulièrement dans les états financiers.	Fin novembre 2016, puis continu	Coordinateur du projet/Responsable Comptable/IGF
<b>26.</b> Assurer que le rapport d'audit réponde aux exigences du FIDA et soit communiqué dans les délais requis	30 juin 2017	Coordinateur du projet/Responsable Comptable/IGF
<b>27.</b> Transmettre au FIDA la demande de prolongation du projet et la réallocation des fonds disponibles avec réallocation du non alloué	Novembre 2016	MAPM, MEF, Direction du projet
<b>28.</b> Transmettre régulièrement les rapports d'activité trimestriels du projet au FIDA	Décembre 2016, puis chaque semestre	UGP

<b>Ciblage et équité genre</b>		
29. Intégrer des jeunes, notamment femmes ayant un niveau d'instruction suffisant pour les prestations de fertilisation et de traitement phytosanitaire	Décembre 2016	AT/UGP
30. Intégrer dans les équipes métier des techniciens en matière de maintenance des unités de valorisation	Janvier 2017	AT/UGP
31. Inciter les coopératives au nombre d'adhérents faible à s'ouvrir sur de nouvelles adhésions	Décembre 2016	AT/UGP
32. Etablir avec l'ODCO un programme de formation des coopératives en matière de gestion financière et commercialisation	Décembre 2016	UGP
33. Aider les équipes à se doter en moyens de transport à travers la SFDA ou l'INDH	Décembre 2016	DP
34. Intensifier la formation des femmes dans le domaine de la pomiculture	Janvier 2017 puis continu	AT/UGP
<b>Gestion des savoirs</b>		
35. Finaliser la création d'un site web régulièrement alimenté, la publication de plus d'articles dans la presse et la réalisation de vidéos sur le projet et sur ses "success stories"	Décembre 2016	DRA, DPA, UGP
<b>Partenariat</b>		
36. Etablir un plan d'action, un chronogramme de réalisation et des indicateurs de suivi de la performance pour chaque convention	Décembre 2016 puis continu	DPA, UGP, partenaires
37. Elargir le champ d'action de la collaboration avec la direction régionale de l'ONCA à d'autres FFS dans les zones oléicoles, d'autres zones pomicoles et zones d'élevage.	Janvier 2017 puis continu	DPA/UGP, Direction régionale de l'ONCA
38. Intensifier la collaboration avec la SFDA pour faciliter l'accès des bénéficiaires (agriculteurs, femmes rurales, jeunes promoteurs et coopératives) au crédit d'investissement et de fonctionnement.	Novembre 2016 et continu	DPA/UGP et Direction régionale SFDA
39. Intensifier la collaboration avec l'ODECO pour encadrer davantage les coopératives en gestion financière et commerciale.	Novembre 2016 et continu	DPA/UGP et Direction régionale ODECO
40. Inviter l'ANAPEC à accompagner les coopératives d'équipes métiers et de valorisation à préparer leurs business plans.	Janvier 2017 pour équipes métiers et mars pour coopératives de valorisation	DPA/UGP et Direction Régionale de l'ANAPEC
41. Identifier des partenaires spécialisés dans le marketing pour assister les coopératives de producteurs et d'éleveurs à pénétrer des marchés porteurs, directement ou à travers la vente en ligne	Décembre 2016 et continu	DPA/AT/UGP
42. Elargir l'intervention de l'ONSAA pour sensibiliser les producteurs sur la qualité des produits des filières.	Décembre 2016 et continu	DPA/AT/UGP, ONSAA
<b>Stratégie de désengagement</b>		
43. Elaborer la stratégie de retrait du projet en identifiant les mesures à prendre et les moyens à mettre en place pour assurer la durabilité de ses réalisations, notamment en matière de renforcement de l'encadrement de proximité après-projet	Mars 2017	DP/UGP, ONCA
<b>Durabilité</b>		
44. Mettre en place les ressources humaines et les moyens nécessaires pour un encadrement de proximité après-projet	Avant l'achèvement du projet	ONCA
45. Renforcer les capacités des organisations de producteurs en matière de gestion et d'entretien des réalisations pour en assurer la pérennisation	Novembre 2016 et continu	UGP/AT
46. Suivre de près la réalisation technique des aménagements restants et de la mise en place des unités de valorisation	Novembre 2016 et continu	UGP/AT
47. Engager, en étroite collaboration avec la représentation provinciale de ladite institution, un effort de sensibilisation, d'identification des besoins, d'explication des modalités et d'appui aux bénéficiaires pour la formulation de leurs dossiers de financement.	Décembre 2016	DPA, UGP/AT

## Appendice 4 : Questions financières

### Exécution effective des obligations de financement par source de financement; décaissements par catégorie et par composante

**Tableau 4 A: Décaissements par bailleur au 20/10/2016 (MDH)**

Financiers	Prévu	Décaissement	%	DRF encours
Prêt FIDA	51.09	8.55	17%	9.34
Don FIDA	1.12	0	0%	1.72
Contribution du Gouvernement	18.58	2.43	13%	
Contribution des bénéficiaires	0.96	0.19	20%	
Contribution ANOC	1.28	0.07	5%	
<b>Coût total du programme</b>	<b>73.03</b>	<b>11.24</b>	<b>15%</b>	<b>11.06</b>

**Tableau 4 B: Décaissements par bailleur et par composante au 20/10/2016 (MDH)**

Composantes	Prêt FIDA			Don FIDA			Gouvernement			Bénéficiaires			ANOC			Total			DRF à soumettre/fonds engagés	
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Part FIDA	Part Gov
I. Appui au développement de la filière olive	18.02	1.83	10%	0.24	0.00	0%	5.93	0.24	4%	0.40	0.09	21%				24.58	2.16	9%	3.29	0.75
II. Appui au développement de la filière pomme	20.34	5.79	28%	0.88	0.00	0%	6.57	1.12	17%	0.40	0.10	0%				28.19	7.01	25%	4.59	0.76
III. Appui au développement de la filière viande ovine	8.89	0.80	9%				3.36	0.16	5%	0.16	0.00	0%	1.28	0.07	5%	13.69	1.03	8%	1.04	0.13
IV. Coordination et gestion du projet.	3.84	0.13	3%				2.72	0.91	33%	0.00	0.00	0%				6.57	1.04	16%	0.42	0.08
<b>Total</b>	<b>51.09</b>	<b>8.55</b>	<b>17%</b>	<b>1.12</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>	<b>18.58</b>	<b>2.43</b>	<b>13%</b>	<b>0.96</b>	<b>0.19</b>	<b>19%</b>	<b>1.28</b>	<b>0.07</b>	<b>5%</b>	<b>73.03</b>	<b>11.24</b>	<b>15%</b>	<b>9.34</b>	<b>1.72</b>

**Tableau 4 C-1: Décaissements du prêt FIDA au 17/10/2016 (DTS)**

Catégories	Allocations initiales	Décaissements réels	Soldes	en %	DRF en cours
Aménagements et travaux	1 050 000	289 991	760 009	28%	284 761
Véhicules	120 000	0	120 000	0%	0
Equipements et matériels	1 110 000	10 616	1 099 384	1%	117 147
Formation et animation	320 000	147 550	172 450	46%	47 498
Appui technique national	1 090 000	188 465	901 535	17%	230 343
Non alloué	410 000	0	410 000	0%	0
<b>Total</b>	<b>4 100 000</b>	<b>636 623</b>	<b>3 463 377</b>	<b>16%</b>	<b>679 749</b>

**Tableau 4 C-2: Décaissements du don FIDA au 17/10/2016 (DTS) (Source FIDA)**

Catégories	Allocations initiales	Décaissements réels	Solde	en %
Equipements et matériels	90 000	0	90 000	0%
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>0</b>	<b>90 000</b>	<b>0%</b>

## Appendice 5: Avancement matériel au regard du PTBA, y compris les indicateurs SYGRI

Tableau 5 A : Réalisations physiques par rapport aux prévisions

Composante/volet du projet/activité	Unité	PREVISIONS			PTBA 2017	REALISATIONS		% Réalisation		
		Total projet RDC (2013-2017)	Années 2012-2015	PTBA 2016		Réalisations (janv-sept 2016)	Réalisations cumulées (septembre 2016)	(4)/(3)	(5)/(1)	(5)/(2)
		(1)	(2)	(3)		(4)	(5)			
<b>Composante I: Appui au développement de la filière olive:</b>										
<b>I-COÛTS D'INVESTISSEMENT</b>										
<b>A- Amélioration de la production de la filière "olive"</b>										
<b>1. Renforcement des capacités des agricultures</b>										
Techniciens arboricoles	Pers-mois	100,00	88,00	11,00	-	4,00	48,00	36,36%	48%	54,55%
Ingénieur arboricole	Pers-mois	25,00	22,00	5,50	-	3,50	22,00	63,64%	88%	100,00%
Renforcement des capacités des AUEA	FF	1,00	1,00	-	-	-	1,00		100%	100%
<b>2. Formation des jeunes ruraux</b>										
Formation des équipes "métier" de tailleurs	jours	15,00	15,00	-	-	-	15,00		100%	100,00%
Formation des équipes "métier" de contrôle phytosanitaire et de fertilisation	jours	15,00	15,00	-	-	-	15,00		100%	100,00%
Formation des équipes "métier" de récolte	jours	15,00	15,00	-	-	-	15,00		100%	100,00%
<b>3. Etudes d'aménagement PMH</b>										
Schéma général intégré de consolidation	Unité hydraulique	3,00	3,00	-	-	-	3,00		100%	100,00%
Avant-projet et évaluation préliminaire du coût	Unité	3,00	3,00	-	-	-	3,00		100%	100,00%
Travaux topographiques	km	10,00	10,00	10,00	-	10,00	10,00	100%	100%	100%
Projet d'exécution, DAO et contrôle des travaux	km	10,00	10,00	10,00	-	10,00	10,00	100%	100%	100%
<b>4. Exécution des travaux d'aménagement PMH</b>										

Réfection d'ouvrages de dérivation	Unité	2,00	2,00	2,00	-			0%	0%	0%
Captage des sources	Unité	3,00	3,00	3,00	-			0%	0%	0%
Construction de seguias y compris ouvrages	Km	10,00	6,00	6,00	-	6,40	6,40	107%	64%	107%
Construction de bassins de stockage	Unité	2,00	1,00	1,00	-			0%	0%	0%
<b>5.Acquisition de matériel d'entretien des vergers</b>										
Achat de matériel de traitement phytosanitaire	kit	5,00	5,00	-	-	-	5,00		100%	100%
Achat de matériel de taille (sécateurs, scies, tronçonneuses)	kit	5,00	5,00	-	-	-	6,00		120%	120%
Achat de matériel de récolte (vibreurs, filets)	kit	5,00	5,00	-	-	-	5,00		100%	100%
Achat d'outillage pour AUEA	Lot	4,00	-	-	2,00	-	-		0%	
<b>6.Acquisition d'équipement et matériel</b>										
Ordinateur et imprimante, photocopieur, scanner	Unité	4,00	4,00	4,00	-	-	-	0%	0%	0%
<b>7.Véhicule de terrain</b>										
	Véhicule	2,00	2,00	2,00	-	-	-	0%	0%	0%
<b>B-Valorisation des produits de la filière "olive"</b>										
<b>1. Constructions</b>										
Etudes(architecte et suivi des travaux)	Etude	4,00	4,00	3,00	-	3,00	3,00	100%	75%	75%
Aménagement des aires des unités de trituration déjà existantes	Unité	1,00	1,00	3,00	-	3,00	3,00	100%	300%	300%
Aires de transformation	Unité	4,00	4,00	3,00	3,00	-	-	0%	0%	0%
<b>2.Equipement et matériel de production</b>										
Matériel de stockage de l'huile d'olive et unité de mise en bouteilles de verre	Nombre	1,00	1,00	2,00		2,00	2,00	100%	200%	200%
Unité de production des olives de table	Nombre	1,00	1,00	-	1,00	-	-	0%	0%	0%
Unité de production de la tapenade des olives de conserve	Nombre	1,00	1,00	-		-	-	0%	0%	0%
Unité de production du savon dur et mou	Nombre	1,00	1,00	-	1,00	-	-	0%	0%	0%
<b>3. Matériel de contrôle de la qualité</b>										
Matériel physico-chimique /h	FF	4,00	-	-	3,00				0%	
<b>4.Assistance technique</b>										
Ingénieur agro-industrie	Pers-mois	10,00	4,00	6,50	-	8,00	10,00	123,08%	100%	250,00%



Ingénieur agro-industrie (complément)	Pers-mois				6,00					
Technicien chargé de production/qualité	Pers-mois	44,00	11,00	22,00	-	7,50	26,00	34,09%	59%	236,36%
Agent commercial	Pers-mois	44,00	11,00	11,00	-	-	10,00	0%	23%	91%
<b>5. Equipement et matériel de contrôle</b>										
Matériel de pesage	Nombre	4,00	4,00	-	3,00	-	-		0%	0%
Ordinateur pour la traçabilité et enregistrement	Nombre	4,00	4,00	-	3,00	-	-		0%	0%
Logiciel de traçabilité	Unité	4,00	4,00	-	3,00	-	-		0%	0%
<b>6. Appui à la commercialisation des produits de la filière "olive"</b>										
Certification	Forfait	3,00	3,00	3,00	3,00	1,00	1,00	33%	33%	33%
Labellisation	Forfait	1,00	1,00	1,00		0,80	0,80	80%	80%	80%
Confection des kiosques en métal et aluminium y compris installation sur une plateforme de béton	Nombre	1,00	-	-	1,00	-	-		0%	
Confection des vitrines en bois pour exposition et commercialisation	Nombre	5,00	-	-	-	-	-		0%	
Création de showroom	nombre	-			2,00					
Outils de commercialisation /j	Kit	4,00	-	-	3,00	-	-		0%	
Promotion des produits de la filière /k	Forfait	2,00	-	-	2,00	-	-		0%	
<b>7. Etudes</b>										
Business plan des produits de la filière "olive"	Nombre	1,00	1,00	-	-	-	1,00		100%	100%
Etude de marché des produits de la filière "olive"	Nombre	1,00	1,00	-	-	-	1,00		100%	100%
<b>8. Ateliers</b>										
Atelier de gestion de la qualité des produits de la filière "olive"	Journée	3,00	3,00	1,00	1,00	1,00	3,00	100%	100%	100%
Atelier sur les traitements et valorisation des sous-produits	Journée	3,00	3,00	1,00	1,00	1,00	3,00	100%	100%	100%
Organisation d'une journée "large public" sur les bienfaits de produits de la filière "olive"	Journée	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	100%	33%	100%
<b>9. Renforcement des capacités des services techniques</b>										
Voyages d'étude	Visite	3,00	3,00	1,00	1,00	3,00	2,00	300%	67%	67%
Formation sur les bonnes pratiques de fabrication	Forfait	3,00	3,00	1,00	1,00	1,00	3,00	100%	100%	100%
Formation sur les bonnes pratiques d'hygiène	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	3,00	100%	100%	300%
Formation sur la traçabilité des olives et de l'huile d'olive	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	3,00	100%	100%	300%

Formation sur la sécurité sanitaire des olives /m	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	3,00	100%	100%	300%
Formation sur marketing, communication et commercialisation	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	3,00	100%	100%	300%
<b>II-COUTS DE FONCTIONNEMENT</b>										
<b>A-Suivi des travaux-SAV</b>										
Entretien et carburant	Forfait	5,00	2,00	-	-	-	-		0%	0%
Frais de déplacement	Forfait	5,00	2,00	-	-	-	-		0%	0%
Fournitures	Forfait	5,00	2,00	-	-	-	-		0%	0%
<b>B-Suivi des études et travaux-SMOP</b>										
Frais de déplacement	FF/an	5,00	2,00	-	-	-	-		0%	0%
Carburant	FF/an	5,00	2,00	-	-	-	-		0%	0%
Pièces de recharge	FF/an	5,00	2,00	-	-	-	-		0%	0%
<b>Composante II: Appui au développement de la filière pomme :</b>										
<b>I-COUTS D'INVESTISSEMENT</b>										
<b>A-Amélioration de la production de la filière "pomme"</b>										
<b>1. Renforcement des capacités des agriculteurs</b>										
Techniciens arboricoles	Pers-mois	100,00	44,00	11,00	-	5,00	27,00	45,45%	27%	61,36%
Ingénieur arboricole	Pers-mois	25,00	22,00	5,50	-	3,50	22,00	63,64%	88%	100,00%
Renforcement des capacités des AUEA	FF	1,00	1,00	-	-	-	1,00		100%	100%
<b>2. Formation des jeunes ruraux</b>										
Formation des équipes "métier" de tailleurs	jours	15,00	15,00	-	-	-	15,00		100%	100,00%
Formation des équipes "métier" de contrôle phytosanitaire et de fertilisation	jours	15,00	15,00	-	-	-	15,00		100%	100,00%
Formation des équipes "métier" de récolte	jours	15,00	15,00	-	-	-	15,00		100%	100,00%
<b>3. Etudes d'aménagement PMH</b>										
Schéma général intégré de consolidation	Unité hydraulique	2,00	-	2,00	-	-	2,00	0%	100%	
Avant-projet et évaluation préliminaire du coût	Unité	3,00	2,00	3,00	-	-	3,00	0,00%	100%	150%
Travaux topographiques	km	4,00	3,00	5,00	-	3,00	3,00	60,00%	75%	100,00%
Projet d'exécution, DAO et contrôle des travaux	km	3,00	3,00	5,00	-	5,00	5,00	100,00%	167%	166,67%
<b>4. Exécution des travaux d'aménagement PMH</b>										

Réfection prise de dérivation	Unité	2,00	-	-	-	-	-	0%		
Captage des sources	Unité	3,00	-	-	-	-	-	0%		
Construction de seguias y compris ouvrages	Km	4,00	-	-	-	-	-	0%		
Construction de bassins de stockage	Unité	3,00	-	-	-	-	-	0%		
<b>4. Acquisition de matériel d'entretien des vergers</b>										
Achat de matériel de traitement phytosanitaire	kit	5,00	5,00	-	-	-	5,00	#DIV/0!	100%	100%
Achat de matériel de taille (sécateurs, scies, tronçonneuses)	kit	5,00	5,00	-	-	-	5,00	#DIV/0!	100%	100%
Achat de matériel de récolte (vibreurs, filets)	kit	5,00	5,00	-	-	-	5,00	#DIV/0!	100%	100%
Achat d'outillage pour AUEA	Lot	4,00	-	-	4,00	-	-	0%		
<b>5. Diversification variétale</b>										
Extension des plantations de pommier	ha	230,00	230,00	-	-	-	230,00	#DIV/0!	100%	100,00%
<b>B- Entretien des locaux et équipements des unités de valorisation</b>										
<b>1. Construction</b>										
Etudes(architecte et suivi des travaux)	Etude	5,00	5,00	5,00	-	5,00	5,00	100%	100%	100%
Aires de transformation	Unité	5,00	5,00	-	5,00	-	5,00	100%	100%	
<b>2. Equipement et matériel de production</b>										
Unité de conditionnement avec emballage et étiquetage des pommes	Nombre	3,00	3,00	-	3,00	-	-	0%	0%	
Unité de production/conditionnement du vinaigre	Nombre	1,00	1,00	-	2,00	-	-	0%	0%	
Unité de production/conditionnement de compote	Nombre	1,00	1,00	-	-	-	-	0%	0%	
<b>3. Matériel de contrôle de la qualité</b>										
Matériel physico-chimique/d	FF	5,00	-	-	5,00	-	-	0%		
<b>4. Assistance technique</b>										
Ingénieur agro-industrie	Pers-mois	10,00	4,00	6,50	-	8,00	10,00	123,08%	100%	250,00%
Ingénieur agro-industrie (complément)	Pers-mois				6,00					
Technicien chargé de production/qualité	Pers-mois	44,00	11,00	22,00	-	7,50	26,00	34,09%	59%	236,36%
Agent commercial	Pers-mois	44,00	11,00	11,00	-	-	10,00	0%	23%	91%
<b>5. Equipement et matériel de contrôle</b>										
Matériel de pesage	Nombre	5,00	5,00	-	5,00	-	-	0%	0%	

Ordinateur pour la traçabilité et enregistrement	Nombre	5,00	5,00	-	5,00	-	-	0%	0%	
Logiciel de traçabilité	Unité	5,00	-	-	5,00	-	-	0%		
<b>6. Appui à la commercialisation des produits de la filière "pomme"</b>										
Certification	Forfait	3,00	3,00	5,00	3,00	-	-	0%	0%	
Labellisation	Forfait	1,00	1,00	1,00	1,00	0,20	0,20	20%		
Confection des kiosques en métal et aluminium y compris installation sur une plateforme de béton	Nombre	1,00	-	1,00	1,00	-	-	0%		
Confection de vitrines en bois pour exposition et commercialisation	Nombre	5,00	-	-	-	-	-	0%		
Outils de commercialisation /f	Kit	5,00	-	-	5,00	-	-	0%		
Promotion des produits de la filière /g	Forfait	2,00	-	-	2,00	-	-	0%		
<b>7. Etudes</b>										
Business plan des produits de la filière "pomme"	Forfait	1,00	1,00	1,00	-	-	1,00	100%	100%	
Etude de marché des produits de la filière "pomme"	Nombre	1,00	1,00	1,00	-	-	1,00	100%	100%	
<b>8. Ateliers</b>										
Atelier de gestion de la qualité des produits de la filière "pomme"/h	Journée	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	100%	33%	100%
Atelier sur les traitements et valorisation des sous- produits	Journée	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	100%	33%	100%
Organisation d'une journées "large public" sur les bienfaits de la filière "pomme"	Journée	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	100%	33%	100%
<b>9. Renforcement des capacités des services techniques</b>										
Voyage d'études	Visite	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	100%	33%	100%
Formation sur les bonnes pratiques de fabrication	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	100%	33%	100%
Formation sur les bonnes pratiques d'hygiène	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00	2,00	2,00	200%	67%	200%
Formation sur la traçabilité des pommes	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00			0%	0%	0%
Formation sur la sécurité sanitaire des pommes /i	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	100%	33%	100%
Formation sur marketing, communication et commercialisation	Forfait	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	100%	33%	100%
<b>II-COUTS DE FONCTIONNEMENT</b>										
<b>A-Suivi des travaux-SAV</b>										
Entretien et carburant	Forfait	5,00	2,00	-	-	-	-	0%	0%	
Frais de déplacement	Forfait	5,00	2,00	-	-	-	-	0%	0%	

Fournitures	Forfait	5,00	2,00	-		-	-		0%	0%
<b>B-Suivi des études et travaux-SMOP</b>										
Frais de déplacement	FF/an	5,00	2,00	-		-	-		0%	0%
Carburants	FF/an	5,00	2,00	-		-	-		0%	0%
Pièces de rechange	FF/an	5,00	2,00	-		-	-		0%	0%
							-			
<b>Composante III: Appui au développement de la filière viande ovine :</b>										
<b>I-COUTS D'INVESTISSEMENT</b>										
<b>A-Renforcement du disponible fourrager par stockage d'aliments de bétail</b>										
Etudes (architecte et suivi des travaux)		5,00	-	1,00	1,00	-	-		0%	#DIV/0!
<b>1.Storage d'aliment de bétail pour les groupements ANOC</b>	Unité	5,00	-	-	2,00	-	-		0%	#DIV/0!
<b>B-Appui à la filière par l'agrégateur</b>										
Création de groupements d'éleveurs	Unité	4,00	2,00	-		-	2,00	#DIV/0!	50%	100%
Amélioration génétique	troupeau	160,00	120,00	10,00	40,00	10,00	130,00	100%	81%	108%
Aménagement et équipement des bergeries	Bergeries	42,00	42,00	21,00	21,00	-	-	0%	0%	0%
Appui à la commercialisation	Forfait	1,00	1,00	-		0,20	0,20		20%	20%
<b>C. Valorisation des produits de la filière ovine</b>										
Unité de traitement des peaux et de valorisation du cuir	Unité	1,00	1,00	-		-	-		0%	0%
Centre de collecte et traitement de laine	Unité	1,00	1,00	-		-	-		0%	0%
Petits projets	Unité	3,00	3,00	2,00	1,00	2,00	2,00		67%	67%
Mise en place du kiosque de commercialisation	Unité	1,00	-	-	-	-	-		0%	
Mise en place de la maison de l'artisanat (tissage laine)	Unité				1,00					
<b>D-Renforcement des capacités</b>										
<b>1.Formation</b>										
Formation des bénéficiaires ne relevant pas des groupements ANOC	Session	6,00	3,00	1,00	1,00	1,00	5,00	100%	83%	166,67%
<b>2.Encadrement et organisation des coopératives de valorisation</b>	journée	10,00	4,00		1,00	-	-		0%	0%
<b>E-Assistance technique</b>										
Ingénieur production animale (zootechnicien)	Pers-mois	36,00	23,00	16,00	8,00	8,00	28,00	50%	78%	121,74%

<b>F-Renforcement institutionnel</b>										
<b>1.Véhicules et équipements pour SVA et ONSSA</b>										
Véhicules pick-up double cabine	Unité	2,00	2,00	-	-	-	0%	0%		
Unité informatique et mobilier de bureau	Unité	3,00	3,00	-	-	-	0%	0%		
Equipements informatique pour groupements ANOC	Unité	5,00	3,00	-	-	-	0%	0%		
<b>II-COUTS DE FONCTIONNEMENT</b>			-							
Entretien et carburant	Forfait	10,00	4,00	-	-	-	0%	0%		
Frais de déplacement	Forfait	10,00	4,00	-	-	-	0%	0%		
Fournitures	Forfait	5,00	2,00	-	-	-	0%	0%		
<b>Composante IV: Coordination et gestion du projet:</b>										
<b>I-COUTS D'INVESTISSEMENT</b>										
<b>A-Assistance technique</b>										
Spécialiste en marketing des produits alimentaires	Pers-mois	10,00	4,00	4,00	-	-	2,00	0%	20%	50%
Sociologue	Pers-mois	6,00	6,00	4,00	-	3,00	4,50	75,00%	75%	75%
Juriste	Pers-mois	4,00	1,00	2,00	-	-	1,00	0%	25%	100%
<b>B-Equipement de bureau</b>										
<b>1.UGP</b>										
Unité informatique	Unité	4,00	4,00	-	-	3,00	75%	75%		
Mobilier de bureau	Lot	4,00	4,00	-	-	-	0%	0%		
Photocopieuse	Lot	2,00	1,00	-	-	-	0%	0%		
<b>2. CT et S/CT</b>										
Matériel et mobilier de bureau	Lot	2,00	2,00	-	-	-	0%	0%		
Matériel informatique	Unité	5,00	5,00	-	-	-	0%	0%		
<b>C-Véhicules</b>										
<b>1.UGP</b>										
Véhicules tout terrain	Véhicule	1,00	1,00	-	-	-	0%	0%		
Véhicules pick-up 4*4	Véhicule	2,00	2,00	-	-	-	0%	0%		
<b>2. CT et S/CT</b>										

Véhicules pick-up 4*4	Véhicule	2,00	2,00	-	-	-	0%	0%	
<b>D- Activités de suivi-évaluation</b>									
Atelier de démarrage du projet	Forfait	1,00	1,00	-	-	1,00	100%	100%	
Enquête de base	Forfait	1,00	1,00	-	-	1,00	100%	100%	
Etude et mise en place du système de S&E et SYGRI	Forfait	1,00	1,00	-	-	1,00	100%	100%	
Formation des responsables sur le genre et le ciblage	Session	1,00	1,00	-	-	1,00	100%	100%	
<b>E-Centre de documentation</b>									
Mobilier/rayonnage	Forfait	1,00	1,00	-	-	-	0%	0%	
Matériel informatique	Forfait	1,00	1,00	-	-	-	0%	0%	
Photocopieuse	Unité	1,00	1,00	-	-	-	0%	0%	
Dotation d'ouvrages spécialisés	Forfait	1,00	1,00	-	-	-	0%	0%	
Site web	Forfait	1,00	1,00	-	-	-	0%	0%	
<b>II-COUTS DE FONCTIONNEMENT</b>									
<b>A-UGP</b>									
Frais de déplacement	Forfait	14,00	5,00	-	-	-	0%	0%	
Entretien et fonctionnement véhicules tout terrain	Véh/an	14,00	5,00	-	-	-	0%	0%	
Entretien et fonctionnement véhicules légers	Véh/an	14,00	5,00	-	-	-	0%	0%	
Consommables bureaux	Forfait	25,00	10,00	-	-	-	0%	0%	
<b>B-CT et S/CT</b>									
Frais de déplacement	Forfait	10,00	4,00	-	-	-	0%	0%	
Carburant et pièces de rechange	Véh/an	9,00	3,00	-	-	-	0%	0%	
Fournitures	Forfait	7,00	2,50	-	-	-	0%	0%	

**Tableau 5 B : Indicateurs SYGRI (1er niveau)**

Résultats	Unité	Fin de la période: 30.09.2016			Cumulatif			Total des années précédentes
		PTBA-2016	Réalisé 2016	% du PTBA	Préévaluation	Réalisé	% Pré-évaluation	
Personnes ayant bénéficié des services du projet	Nombre	5 000	3 210	64%	32 000	26 191	82%	22981
Personnes ayant bénéficié des services du projet	Homme	2 500	3 100	124%	16 000	15 445	97%	12345
Personnes ayant bénéficié des services du projet	femme	2 500	750	30%	16 000	11 386	71%	10636
Ménages ayant bénéficié des services du projet	Nombre	834	535	64%	5 333	3 514	66%	2979
Groupes ayant bénéficié des services du projet	Nombre	17	19	112%	28	60	214%	41
Personnes formées en gestion de l'infrastructure	Homme	0	0	#DIV/0!	60	52	87%	52
Groupes de gestion de l'infrastructure formés/consolidés	Nombre	0	0	#DIV/0!	12	13	108%	13
Membres des groupes de gestion de l'infrastructure formés/consolidés	Homme	400	310	78%	9 600	5 844	61%	5534
Membres des groupes de gestion de l'infrastructure formés/consolidés	femme	100	78	78%	9 600	1 912	20%	1834
Périmètres d'irrigation aménagés/remis en état	Ha	71	71	100%	550	627	114%	556
Personnel des prestataires de services formé	Homme	120	120	100%	180	378	210%	258
Personnel des prestataires de services formés	Femme	30	30	100%	20	116	580%	86
Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole	Homme	9 000	6 300	70%	4 950	11 053	223%	4753
Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole	Femme	70	43	61%	100	146	146%	103



Personnes ayant accès aux services de conseil mis en place	Homme	0	0	#DIV/0!	9 600	11 365	118%	11365
Personnes ayant accès aux services de conseil mis en place	Femme	0	0	#DIV/0!	9 600	3 901	41%	3901
Groupes de production formés ou renforcés en agricole/élevage	Nombre	0	0	#DIV/0!	11	15	136%	15
Membres de groupes de production formés ou renforcés en cultures/élevage	Homme	2 600	2 350	90%	7 680	8 039	105%	5689
Membres de groupes de production formés ou renforcés en cultures/élevage	Femme	80	58	73%	7 680	1 388	18%	1330
Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation	Homme	161	165	102%	55	819	1489%	654
Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation	Femme	79	75	95%	455	463	102%	388
Installations de commercialisation aménagées/remises en état	Nombre	2	0		12	0	0%	0
Groupes de commercialisation formés/consolidés	Nombre	8	6		9	6	67%	0
Membres des groupes de commercialisation formés/consolidés	Homme	0	0		55	0	0%	0
Membres des groupes de commercialisation formés/consolidés	femme	0	0		455	0	0%	0
Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction	Nombre	2	1	50%	9	5	56%	4
Installations de transformation aménagées et/ou remises en état	Nombre	0	0		4	0	0%	0
Installations de stockage aménagées/remises en état	Nombre	0	0		5	0	0%	0

Installations de stockage aménagées/remises en état	Nombre	2	0	0%	5	0	0%	0
Personnes ayant accès aux services de conseil mis en place	Homme	200	144	72%	1 800	714	40%	570
Personnes ayant accès aux services de conseil mis en place	Femme	200	369	185%	1 800	939	52%	570
Ménages ayant bénéficié de bétail dans le cadre d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel	Nombre	40	10	25%	160	130	81%	120
Ménages ayant accès aux services zoosanitaires mis en place	Nombre	400	448	112%	600	597	100%	149
Groupes de production formés ou renforcés en agricole/élevage	Nombre	4	4	100%	7	7	100%	3
Membres de groupes de production formés ou renforcés en cultures/élevage	Homme	60	60	100%	1 890	390	21%	330
Membres de groupes de production formés ou renforcés en cultures/élevage	femme	60	60	100%	1 890	390	21%	330
Membres de groupes formés ou renforcés en cultures/élevage comptant des femmes dans leurs instances de direction	Nombre	30	30	100%	2	60	3000%	30
Personnes formées aux méthodes et techniques de production animale	Homme	100	90	90%	600	1 236	206%	1146
Personnes formées aux méthodes et techniques de production animale	Femme	100	110	110%	600	1 214	202%	1104
Groupes de commercialisation formés/consolidés	Nombre	2	2	100%	3	3	100%	1
Membres des groupes de commercialisation formés/consolidés	Homme	40	61	153%	40	61	153%	0
Membres des groupes de commercialisation formés/consolidés	Femme	120	16	13%	120	16	13%	0

Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction	Nombre	1	1	100%	3	1	33%	
Installations de transformation aménagées et/ou remises en état	Nombre	1	0	0%	3	0	0%	
Installations de commercialisation aménagées/remises en état	Nombre	2	0	0%	2	0	0%	
Représentants et fonctionnaires formés	Homme	0	0	#DIV/0!	25	29	116%	29
Représentants et fonctionnaires formés	Femme	0	0	#DIV/0!	15	21	140%	21

**Tableau 5 C : Indicateurs SYGRI (2ème niveau)**

<b>RÉSULTATS DU DEUXIÈME NIVEAU</b>			
<b>Composantes</b>	<b>Sous-composante</b>	<b>Résultat</b>	<b>Barème</b>
<b>Nom de la composante</b>	<b>Nom de la sous-composante</b>		
APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE OLIVE	Amélioration de la production de la filière "olive"	Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure formés/consolidés	4
		Efficacité de l'infrastructure de production - Périmètres d'irrigation	4
		Durabilité probable de l'infrastructure de production - Périmètres d'irrigation	5
		Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services	4
		Efficacité: amélioration de la production agricole	5
		Durabilité probable des groupes de production agricole et de bétail	5
	Valorisation des produits de la filière "olive"	Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché	4
		Durabilité probable des installations de commercialisation	4
		Durabilité probable des groupes de commercialisation créés/consolidés	4
		Durabilité probable des installations de transformation	4
		Durabilité probable des installations de stockage	4
APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE POMME	Amélioration de la production de la filière "pomme"	Durabilité probable des groupes de gestion de l'infrastructure formés/consolidés	4
		Efficacité de l'infrastructure de production - Périmètres d'irrigation	4
		Durabilité probable de l'infrastructure de production - Périmètres d'irrigation	4
		Efficacité: amélioration de la performance des prestataires de services	4
		Efficacité: amélioration de la production agricole	5
		Durabilité probable des groupes de production agricole	4
	Valorisation des produits de la filière "pomme"	Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché	4
		Durabilité probable des installations de commercialisation	
		Durabilité probable des groupes de commercialisation créés/consolidés	4
		Durabilité probable des installations de transformation	
		Durabilité probable des installations de stockage	
APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE VIANDE OVINE	Renforcement du disponible fourrager par stockage d'aliments de bétail	Durabilité probable des installations de stockage	
	Appui à la filière et renforcement des capacités	Efficacité: amélioration de la production animale	5
		Durabilité probable des groupes de production animale	5

	Valorisation des produits de la filière "ovine"	Durabilité probable des groupes de commercialisation créés/consolidés	5
		Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché	3
		Durabilité probable des installations de transformation	4
		Durabilité probable des installations de commercialisation	4
COORDINATION ET GESTION DU PROJET	Gestion du projet	Efficacité: promotion de politiques et d'institutions en faveur des pauvres	6

## Appendice 6 : Respect des dispositions de l'accord de financement (861-MA)<sup>29</sup>, état d'avancement

Section	Disposition	Objectif/Date prévue	État d'avancement/Date
Section E 1.b)	L'UGP a été mise en place au sein de la DPA, les spécialistes matière ont été sélectionnés conformément aux dispositions de l'accord de prêt	Avant le démarrage du Programme	Disposition respectée
Section E 2	Les dispositions prévues à la section 4.08 a) des conditions générales ne s'appliquent pas à l'accord de prêt. Les dépenses spécifiées au parag.2 de l'annexe 2 de l'accord de prêt et n'excédant pas un montant total en MAD équivalent à la somme de 800 000 USD peuvent être honorées à partir du compte de prêt et du compte de don		Pas de comptespécial
Annexe 3	Clauses particulières : a), b), c), d), e) et f)		Clauses respectées
Section 4.02 b)	Aucun retrait ne peut être effectué sur le compte du prêt et/ou le compte du don avant que le FIDA n'ait approuvé le premier PTBA		Disposition respectée
Section 4.04	Les demandes de retrait ou d'engagement spécial sur le compte de prêt et/ou du compte de don, doivent être accompagnées par les documents et les pièces justificatives		Disposition respectée
Section 7.01 b)	L'UGP élabore annuellement un projet de PTBA	Projet de PTBA à soumettre au FIDA pour non-objection 60 jours avant le début de l'année du projet considéré	Disposition respectée
Section 7.05	Les marchés de biens, de travaux et de services doivent être passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur		Disposition respectée
Section 7.08	L'UGP assure contre les risques l'ensemble des biens et des constructions utilisés dans le cadre du projet selon les montants conformes à de saines pratiques commerciales		Disposition respectée
Section 7.11	L'emprunteur nomme le directeur du projet et tout le personnel clé du projet selon la procédure précisée dans l'accord de financement et fait en sorte qu'il reste en poste tout au long de la période de mise en œuvre	Avant le démarrage du Projet	Disposition partiellement respectée : nominations effectuées mais changements de personnel intervenus entre-temps
Section 8.02	L'UGP établit et tient un système approprié de gestion des informations, conformément aux prescriptions du guide pratique du FIDA pour le suivi-évaluation des projets		Disposition partiellement respectée : système de suivi-évaluation non mis à jour en temps réel
Section 8.03	L'UGP doit remettre au FIDA des rapports d'activité périodiques conformes en la forme et sur le fond aux exigences du FIDA	Chaque semestre et à la fin de chaque exercice	Disposition partiellement respectée: les rapports annuels d'activité sont envoyés au FIDA, les rapports semestriels ne le sont pas.
Section 9.01	L'UGP tient des comptes et des livres comptables distincts, conformément à des pratiques comptables appropriées		Disposition respectée mais situation financière non tenue à jour
Section 9.03	Remettre au FIDA dans les 6 mois suivant la fin de l'année fiscale, une copie certifiée conforme du rapport d'audit.	30 juin de chaque année	Disposition respectée
Section 11.01	Le financement et les paiements au titre des frais de service du prêt sont nets de tout impôt.		Disposition respectée

29 Y compris des clauses des conditions générales annexées à l'accord de financement.

## Appendice 7: Gestion des savoirs, apprentissage et innovation

### Innovations :

- Le projet introduit des innovations majeures et génère des connaissances à tous les niveaux de développement des 3 filières, avec :
  - la constitution d'équipes-métiers,
  - l'instauration de système des écoles au champ (Farm Field Schools), en étroite collaboration avec les cadres de l'ONCA,
  - L'introduction des bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène et la labellisation de certains produits du terroir, particulièrement l'huile d'olives de montagne, en collaboration avec l'INRA de Marrakech.
  - La vente en ligne de béliers à l'occasion de l'Aid Al Adha sur le site web : [www.hawli.net](http://www.hawli.net).

### Constitution des équipes métier

- Parmi les innovations du projet, la création des **équipes métier** constituées essentiellement de jeunes ruraux afin d'assurer la relève en matière d'encadrement de proximité des agriculteurs après l'achèvement de la mission du projet. Le projet a identifié 12 groupes potentiels pour constituer les équipes métier. Le choix des membres était rigoureusement appliqué conformément aux critères recommandés par le rapport de conception du projet, à savoir : jeunes de la zone fils de petits agriculteurs (hommes et femmes), bon niveau scolaire, bonne condition physique.
- Ainsi, 12 équipes métier ont été constituées en coopératives comme suit :

#### FILIÈRE OLIVE

COMMUNES RURALES	COOPERATIVE	EFFECTIF	DONT FEMMES
SIDI BADHAJ	ISLAH		
OULAD M'TAA	AM AL KHAIR	10	3
AMEGHRAS 1	AN NAMAIE	12	2
AMEGHRAS 2	TISMOUNINE	9	9
OUIRGANE	TASSA OUIRGANE	11	3

#### FILIÈRE POMME

COMMUNES RURALES	COOPÉRATIVE	EFFECTIF	DONT FEMMES
TALAT N'YACOUB	TOFFAHA	14	3
IGHIL	OURTHANE	12	3
IJOUKAK	AGDAL	10	2
IMEGDAL	OUANKRIM	13	3
OUIRGANE	AZZADZN	12	2
ANOUGAL	AZHAR	14	4
AZGOUR	Ouardouz	13	3

- Les équipes métiers créées ont débuté comme associations de développement puis transformées par la suite en coopératives de prestation de services<sup>30</sup>. Afin d'améliorer le niveau professionnel des équipes métier pour rendre de meilleurs services aux bénéficiaires, le projet a financé un programme ambitieux de formation théorique et pratique en faveur de ces jeunes techniciens. Cette formation a été étalée sur 35 journées pour les membres des équipes oliviers et 34 jours pour les membres des équipes pommiers. Les formations étaient réalisées dans les salles de réunion des communes rurales et dans des vergers limitrophes.
- La formation de proximité a été suivie par deux voyages de 3 jours à l'agropole de Meknès, et un autre voyage à Midelt. Le but de ces voyages était non seulement de profiter de l'expérience des autres producteurs des autres régions, mais aussi de contribuer à la diffusion de cette innovation dans d'autres zones.

<sup>30</sup>Contrairement au statut des associations, le statut des coopératives permet aux équipes métiers d'offrir leurs services aux agriculteurs contre des redevances.

6. Par la suite, et dans le cadre de la formation continue, les membres des équipes métier sont encadrés en permanence par le technicien responsable des différentes zones d'action du projet durant toute la durée du cycle végétatif des arbres fruitiers (olivier et pommier).
7. Ce programme diversifié de formation des équipes métiers a permis d'acquérir un ensemble de résultats escomptés au départ du projet à savoir :
  - Maîtrise de la conduite technique de l'olivier et du pommier (taille, traitement phytosanitaire, fertilisation, irrigation, récolte, etc.);
  - Renforcement des capacités techniques des producteurs par l'encadrement rapproché et par l'organisation de sessions de formation théorique ;
  - Amélioration du savoir-faire des membres des équipes métier et des agriculteurs ;
  - Prestation de services aux agriculteurs soucieux d'améliorer leurs connaissances et la conduite de leurs vergers pour répondre aux exigences qualitatives et quantitatives du marché.
8. L'encadrement des équipes métiers a été suivi par la distribution du matériel de travail. Ainsi, chaque équipe métier de la filière olive a réceptionné 3 kits de petit matériel. Chaque kit est composé de 2 sécateurs électriques, 1 tronçonneuse, 2 vibreurs, 5 scies manuelles, 3 ébrancheurs, 1 pulvérisateur de 100 litres porté sur brouette. Les prestations de services ont permis aux équipes métiers non seulement de se sentir utiles à leurs communautés, mais aussi d'assurer des recettes assez importantes et croissantes dans le contexte local. En quatre mois par an, les recettes par équipe ont augmenté de 43000 DH en 2014 à 94000 DH en 2015 pour la filière olive. Celles des équipes métier pour la filière pommes ont augmenté de 32 000 DH en 2014 à 80 000 DH en 2015.
9. Les principales leçons tirées de cette innovation, qui n'a pas encore atteint le stade de maturité, se résument comme suit :
  - Les membres des équipes métiers doivent être sélectionnés parmi les habitants de la zone d'action pour assurer un service de proximité plus efficace
  - Les équipes métiers doivent être dotées de moyen de transport pour faciliter leur déplacement surtout que la demande de leurs services chez les agriculteurs est en pleine croissance ;
  - Un siège social équipé permet à l'équipe métier, non seulement d'être plus connue auprès des agriculteurs, mais aussi de mieux s'organiser pour une gestion plus efficace de leur coopérative. Ce siège devrait inclure un magasin de stockage du matériel en période creuse ;
  - Le matériel octroyé au début est insuffisant pour subvenir aux besoins et demandes croissantes aux moments des travaux ;
  - Un minimum de niveau scolaire (secondaire et plus) serait nécessaire pour mieux acquérir le savoir-faire et le transmettre aux bénéficiaires de manière plus efficace.

### **L'instauration du système des écoles au champ (FFS) pour les deux filières agricoles pomme et olive**

10. Dans le cadre de la formation agriculteur-agriculteur, le projet a instauré le système des écoles au champ (FFS) pour les deux filières agricoles pomme et olive. Cette initiative a démarré en janvier 2015 en étroite collaboration avec les cadres de l'ONCA. Le concept de FFS est basé sur l'amélioration des capacités des agriculteurs à prendre des décisions dans leur propre exploitation par l'utilisation des techniques d'apprentissage développées pour l'éducation des adultes. Après la période de formation, les agriculteurs continuent à avoir des réunions pour l'échange d'informations, mais avec des contacts moins fréquents avec les vulgarisateurs.
11. En appliquant les critères suivants bien connus, et en collaboration avec l'ONCA, le projet a créé deux FFS en zone de montagne à vocation pomme :
  - Accessibilité du verger (bordure de route de préférence) ;
  - Appartenance du verger à un agriculteur bien connu au niveau de la zone ;
  - Le propriétaire du verger doit être ouvert et prédisposé à l'acquisition des techniques culturelles.
12. Suite à ces critères, il a été créé deux écoles au champs représentatives : une école au champs à Asni sur une superficie de 0.5 ha à vocation pomme (Royale Gala) et une autre à Talat N'Yacoub de 0.5 ha à vocation pommes également (Golden Delicious). Ces deux champs écoles servent actuellement comme site d'apprentissage pour le groupe de producteur de pommes. Les visites d'apprentissage et d'échanges sont organisées suivant les phases physiologiques et le calendrier de la culture des pommes.



13. La principale leçon tirée de cette innovation dans le contexte local est la nécessité d'associer les équipes métiers pour faire connaître ces derniers auprès des producteurs et introduire incessamment les techniques de bonnes pratiques agricoles. La deuxième leçon consiste à élargir le champ d'action de la collaboration avec la direction régionale de l'ONCA à d'autres FFS dans les zones oléicoles et à vocation élevage.

### **Labellisation des produits de terroir de la zone de montagne**

14. L'objectif de cette innovation est d'assister les petits oléiculteurs et leurs coopératives à introduire l'huile locale de montagne comme huile d'olive extra vierge du terroir d'Amizmiz. L'accompagnement des producteurs est assuré en partenariat avec l'INRA. Les actions suivantes sont en cours de réalisation :
  - L'accompagnement technique des producteurs et leurs coopératives pour une meilleure production et trituration ;
  - L'évaluation de la qualité des huiles produites par les coopératives existantes sur le terroir d'Amizmiz : évaluation au sein des unités et confirmation des résultats dans le laboratoire de l'INRA ;
  - L'assistance des coopératives existantes pour la participation aux concours qualité régionaux et nationaux ;
  - L'élaboration des fiches de traçabilité pour l'autocontrôle.

### **Vente en ligne :**

15. En termes d'innovations en marketing, et dans le but d'aider les petits éleveurs, le projet a introduit l'année dernière (2015) et pour la première fois à l'échelle nationale, la vente en ligne d'agneaux l'occasion de l'Aid Al Adha sur le site web : [www.hawli.net](http://www.hawli.net). Le bilan de cette opération a été très satisfaisant. En effet, cette expérience a permis aux petits éleveurs de vendre cette année-là 212 têtes, générant un chiffre d'affaires de 592 000 dirhams. Le bilan de l'année 2016 s'est soldé par une vente de 1005 têtes (sur un potentiel de 1205 têtes). Cette initiative a permis de générer un chiffre d'affaires de 4 200 000 dirhams au profit de 50 petits éleveurs.
16. Malgré la réussite de cette initiative, sa durabilité reste tributaire de sa prise en charge par les membres des coopératives. A cet effet, l'UGP est en phase de renforcement des capacités des membres des coopératives pour leur transférer progressivement la gestion de la vente en ligne de leurs produits (huile d'olive, pommes, ovins et caprins).

### **Gestion du savoir et communication**

17. En termes de communication, les réalisations suivantes ont été enregistrées : 4 articles ont été publiés dans la presse nationale largement diffusées et les revues électroniques, participation par des communications orales à 2 symposium nationaux (Salon national de l'Olivier à Attaouia et symposium régional « tourisme et produits de terroir »), participation du projet à l'évaluation du dispositif de développement des produits de terroir, création (en cours) d'un site web du projet, et contribution régulière au Portail d'information sur le secteur agricole géré par le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime d'une audience très large sur ligne. [HTTP://WWW.AGRIMAROC.MA/](http://www.agrimaroc.ma/).

### **Principales leçons tirées : Importance de l'approche participative et reproduction à grande échelle des acquis et innovations du projet**

18. En plus des leçons relatives aux innovations indiquées ci-dessus, les acquis du projet indiquent bien que la durabilité du développement des zones de montagne doit nécessairement se baser sur la responsabilisation des populations et des communautés locales à travers le développement et le renforcement d'associations et coopératives capables de gérer leurs ressources au profit des membres. Ceci implique, selon une démarche contractuelle les Communes rurales et les bénéficiaires (hommes et femmes) à travers leurs organisations dans la mise en œuvre et dans la gestion des actions d'investissement et de fonctionnement. Pour servir de plateforme de référence pour aider le Gouvernement du Maroc à enrichir sa stratégie de développement des zones de montagne, le projet doit intensifier davantage les actions de communication. A ce stade de mise en œuvre du projet, et à la veille de son achèvement, la reproduction à plus grande échelle de ces actions et innovations doit être assurée à travers un partenariat élargi entre tous les acteurs publics, associatifs, et privés. Ceci nécessite l'identification dès maintenant des éléments moteurs de l'élargissement (leaders, facteurs contextuels de motivation), et les espaces assurés (financier, de ressources naturelles) et, partenarial.



## Appendice 8: Degré de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de supervision

Domaines d'action/Mesures convenues	Echéance	Responsable	Etat d'avancement
<b>Composante I « Appui au développement de la filière olive »</b>			
1. Doter l'A.T des moyens nécessaires de déplacement pour assurer convenablement la tâche d'accompagnement des bénéficiaires.	Juin 2015	MAPM DPA	Réalisée partiellement : La direction du projet a instauré un comité de suivi qui se réunit chaque vendredi dans le but de mutualiser les moyens disponibles pour atteindre les objectifs tracés.
2. Revoir la composition des équipes métier conformément au document de conception	Mai 2015	UGP/AT	Réalisée : Les 5 équipes ont renforcé leurs effectifs par l'adhésion de 17 femmes.
3. Assurer un accompagnement rapproché des équipes métier pour un meilleur professionnalisme notamment en fertilisation, et protection phytosanitaire	Mai 2015	UGP/AT	Réalisée : L'Accompagnement des 5 équipes métier est assuré pour les 5 techniques de production surtout la fertilisation et la protection phytosanitaire
4. Valider les résultats des études de faisabilité technique et économique des unités de conserve d'olive de table, de savon mou et de mise en bouteille.	Sept 2015	SMOP/UGP	Réalisée : Les recommandations soulevées par l'ANAPEC et l'ADA ont été intégrées dans les rapports relatifs aux études de faisabilité Business Plan.
5. Affecter une partie du budget prévu pour la construction des unités de tapenade et du savon dur pour les activités de renforcement des unités de trituration à mettre à niveau	Revoir à mi-parcours	SMOP/UGP	Réalisée : Vu que cette remarque a été soulevée en Mars 2015 et que les crédits ont été déjà notifiés, et dans le but d'aménager les unités de trituration existantes pour la campagne oléicole conformément aux exigences de la loi 28/07, la DPA a cherché d'autres sources de financement pour l'aménagement de ces unités.
6. Engager la construction des unités de valorisation des olives	4ème trimestre 2015	SMOP/UGP	Non réalisée : le commencement des travaux est prévu en décembre 2016
7. Procéder à l'élaboration des études topographiques, du dossier d'exécution PMH des DAO et engager les travaux d'aménagement	Nov 2015	SMOP/UGP/AT	Réalisée : Travaux en cours.
8. Poursuivre le renforcement des capacités des AUEA	Mai 2015	SMOP/UGP/AT	Réalisée : Le programme de renforcement des AUEA selon le RDC est réalisé (formation prévue en deux sessions pommier et olivier )

<b>Ciblage et équité genre</b>			
31. Intégrer des jeunes hommes dans l'équipe métier féminine pour les travaux de taille	Juillet 2015  (PDFAZMH)	UGP	Réalisée : Cette recommandation a été prise en considération lors de l'élargissement des membres de l'équipe métier féminine. Ainsi 3 jeunes hommes ont intégré cette équipe.
32. Y intégrer également des femmes jeunes ayant un niveau d'instruction suffisant pour les prestations de fertilisation et de traitement phytosanitaire	Juillet 2015	UGP	Réalisée : Cette recommandation a été prise en considération lors de l'élargissement des membres des équipes métier. Ainsi 40 jeunes femmes ayant un niveau d'instruction lycéen ont intégré les 12 équipes des 2 filières.
33 Identifier des jeunes sans terre pour les intégrer dans les équipes	Octobre 2015 Juin 2015 Mai 2015	UGP ANOC/DRA UGP/SE, SMOP, SMOC	Réalisée : Cette recommandation a été prise en considération lors de l'élargissement du projet à installer un comité de suivi qui se réunit chaque semaine dans le but de mutualiser les moyens disponibles pour atteindre les objectifs tracés.
34. Organiser la formation sur le ciblage	Mai 2015	UGP/AT	Réalisée : Les 7 équipes ont renforcé leurs capacités en matière de ciblage.
35. Inciter les coopératives au nombre d'adhérents faible à s'ouvrir sur de nouvelles adhésions	Mai 2015 Septembre 2015 Mai 2015	ANOC/Groupement UGP/SE, SMOP, SVA	Réalisée : Les 7 équipes ont renforcé leurs capacités en matière de ciblage. Les 6 coopératives ont accompagné les 7 équipes métier. Le directeur régional a été identifié et les propositions de son (pas encore) réalisé.
36. Etablir avec l'ODCO un programme de formation des coopératives	Juillet 2015	UGP/AT	Réalisée : Les 6 coopératives ont été identifiées et les propositions de son (pas encore) réalisé.
37. Dispenser une formation pratique sur le genre à tous les cadres et techniciens impliqués dans la mise en œuvre du projet	Septembre Mai 2015	UGP/ANOC DRA, UGP(SE)	Réalisée : Les recommandations soulevées par l'ANAFEC et l'ADA ont été intégrées dans les formations. Les recommandations soulevées par les cadres et techniciens de la DPA, sachant qu'une formation a été organisée par l'ANAFEC et l'ADA.
38. Augmenter le nombre de femmes ciblées par le projet à travers la création de PME	Avril 2015 Juin 2015 Mai 2015	MAPM, DRA, DPA SMOP/UGP/AT	Réalisée : Les recommandations soulevées par les cadres et techniciens de la DPA, sachant qu'une formation a été organisée par l'ANAFEC et l'ADA.
39. Assurer la formation des femmes dans le domaine de la pomiculture	Décembre 2015  Mai 2015 Juin 2015  4ème trimestre 2015	UGP  DPA, SMOP UGP SMOP/UGP	Réalisée : Les recommandations soulevées par les cadres et techniciens de la DPA, sachant qu'une formation a été organisée par l'ANAFEC et l'ADA.
40. Elargir le champ d'action de la collaboration avec la direction régionale de l'ONCA à d'autres FFS dans les zones oléicoles et d'autres zones pomicoles	Mai 2015  Mai 2015 puis	UGP, DRONCA  UGP/AT	Réalisée : Les recommandations soulevées par les cadres et techniciens de la DPA, sachant qu'une formation a été organisée par l'ANAFEC et l'ADA.
<b>Gestion des savoirs</b>			
41. Concrétiser la création d'un site web régulièrement alimenté, la publication d'articles dans la presse et la réalisation de vidéos sur le projet et ses success stories	Septembre 2015 Mai 2015 puis mensuel	DRA, DPA, UGP SMOP/UGP/AT DPA/SMOP, SVA, chef de l'UGP	Réalisée : Les recommandations soulevées par les cadres et techniciens de la DPA, sachant qu'une formation a été organisée par l'ANAFEC et l'ADA.
<b>Partenariat</b>			
42. Etablir un plan d'action, un chronogramme de réalisation et des indicateurs de suivi de la performance pour chaque convention	Juillet 2015	DPA, UGP, partenaires	Réalisée : Les recommandations soulevées par les cadres et techniciens de la DPA, sachant qu'une formation a été organisée par l'ANAFEC et l'ADA.
43. Elargir le champ d'action de la collaboration avec la direction régionale de l'ONCA à d'autres FFS dans les zones oléicoles et d'autres zones pomicoles	Mai 2015	UGP, DRONCA	Non réalisée : La DRONCA ne peut créer d'autres FFS par manque de fonds.
<b>Aspects fiduciaires</b>			
44. Activer les réalisations physiques du projet et le règlement à temps des	Mai 2015 puis	UGP, Trésor	Non réalisée

## Appendice 9 : Propositions de réallocation de fonds<sup>31</sup> par catégorie

Action	Montant en DH	Catégorie de dépenses	Observations
Assistance technique	1 140 000	5	Absolument nécessaire pendant une année pour assurer la durabilité des réalisations du projet, notamment pour les activités en aval des filières.
Travaux d'aménagement hydro-agricole	450 000	1	Actions à identifier par la DP, mais la mission donne la priorité à la construction d'un seuil de dérivation de 30 m sur l'Oued Amizmiz, périmètre Tachibit, Ait Amara Loued pour alimenter deux réseaux de séguis construits par le projet.
Certification des unités de valorisation	400 000	4	Il s'agit de la certification ISO 22000 des unités de valorisation pour la fabrication des produits dérivés des olives et pommes.
Enquêtes effets et impacts du projet et élaboration du rapport d'achèvement <sup>32</sup>	500 000	4	Initialement prévu (enquête effets et impacts) sur le budget propre du FIDA, mais avec peu de chances que ce financement soit effectif.
<b>Total des fonds disponibles à réallouer</b>	<b>2 490 000</b>		Reliquat sur le montant du financement en tenant compte des prévisions d'engagement de marchés en 2017.

31 Propositions concertées avec la direction du projet, en cas de prorogation du projet d'une année et sous réserve d'engagement de la demande par le MAPM.

32 Y compris enquête des effets et impacts du projet.

## Appendice 10 : Liste des personnes rencontrées

Nom et prénom	Organisation
Bousraref Abdelaziz	Directeur régional de l'agriculture Marrakech-Haouz-Tensift
El Mendili My Abdelah	Directeur provincial de l'agriculture de Marrakech
EL Fouzi Abdeslam	Chef de l'UGP
Tariq Bahrire	Chef du service de mise en œuvre des projets/DPA
Hassan Bassou	Spécialiste-matière arboriculture (AT)
Addou Hind	Responsable suivi –évaluation (AT)
Zainab Bensassi	Spécialiste-matière agro-alimentaire (AT)
Rabab Benjelloun	Spécialiste-matière filière ovine (AT)
Ouissal El Khattar	Responsable commerciale (AT)
Hayat Marzouk	Responsable gestion financière (AT)
Rabiaâ Attari	SMOP/DPA
Mohamed El Mikali	SMOP/ AT
Yamna Hasni	SMOP/DPA
Khalid Ourich	SMOP/AT
Mohammed Oufkir	SMOP/AT
Naima El Idrissi	SMOP/DPA
ZianiRihab	SMOP/DPA
Azerboua Said	SMOP/DPA
Aziz Neddham	SMOP/AT
Jaiba Mostapha	SMOP/DPA
Hadraoui Samira	Direction régionale de l'ONCA (service partenariats)
Zine El Abidine Abdeljalil	Directeur régional de Tamwil El fellah (SFDA)
El Mendili Moulay El Hassan	Directeur agence Tamwil El fellah Tahannaout
Neddham Mohamed	ONSSA
Saria Abdellah	ONSSA
EL Belkacimi Mohamed	Directeur ONSSA
Hassan Oudli	Directeur régional de l'ODECO
Abdellah Abdelaziz	Direction régionale de l'Artisanat
El Antari Abdesraoouf	INRA
Ferg Hamid	Directeur régional de l'ANAPEC
Présidents et membres des AUEA	
Présidents et membres de coopératives de services	
Présidents et membres de coopératives de valorisation	

## **Appendice11 : Programme de la mission dans la zone du projet**

**Lundi 10 octobre:** arrivée de la mission à Marrakech

**Mardi 11 :** réunion de démarrage, exposé sur l'état d'avancement global du PDFAZMH, établissement du programme de la mission et réunions avec l'UGP et l'assistance technique sur la mise en oeuvre détaillée des activités

**Mercredi 12:** sortie sur le terrain

**Mercredi 12/10/2016**

### **Commune rurale SIDI BEDHAJ**

- Coopérative de production agricole SALAMA
  - Verger réhabilité
  - Rencontre avec les membres de la coopérative SALAMA
  - Verger non réhabilité
- Périmètre TACHBIBT d'aménagement hydroagricole
  - Rencontre avec les membres de l'AUEA TACHBIBT
- Seuil de dérivation LAARJAT

### **Commune rurale Ouled Mtaa**

- Rencontre avec l'équipe métier AAM Alkhayr

### **Commune rurale Ameghras**

- Rencontre avec les membres de deux équipes métier : Annamaa et Tamount
- Rencontre avec les membres de l'AUEA Bendella
- Séquia bétonnée

**Jeudi 13/10/2016**

### **Commune rurale TALAT N'YACOUB**

- Verger de réhabilitation du pommier
- Rencontre avec les membres d'une Equipe métier Toufaha
- Parcelle extension du pommier
- Périmètre d'aménagement hydro-agricole Azoul
- Coopérative Al Atlas : unité future de conditionnement de pomme et de vinaigre de pomme.

**Vendredi 14/10/2016**

### **Commune rurale Lalla Takerkoust**

- Rencontre avec le groupement d'éleveurs ANOC Tiwrae
- Rencontre avec les membres de l'association féminine d'élevage de chèvres TAMYOURT

### **Commune rurale Ouled Mtaa**

- Unité de trituration d'huile d'olive Tissir
- Rencontre avec les membres de la coopérative NOUR bénéficiaire d'une AGR d'élevage ovin.

### **Commune rurale Ameghras**

- Unité de trituration d'huile d'olive Aguerswak
- Coopérative Zaouia : unité future de savon mou
- Coopérative Tigdelt : unité future de conserve des olives de table
- Rencontre avec les membres de l'association féminine d'élevage ovin Maroc Vert

**Samedi 15 et dimanche 16/10/2016 :** Travail de bureau : examen avec UGP de l'état d'avancement du projet, SYGRI, cadre logique

**Lundi 17 et mardi 18/10/2016** : réunions avec les partenaires (ANOC, INRA, ODCO, ANAPEC, Artisanat, ONSSA, SFDA)

**Mercredi 19/10/2016**

**Commune rurale Ameghras**

- Contact avec les adhérents de l'AUEA d'Ameghras
- Discussion avec des agriculteurs de la coopérative

**Jeudi 20/10/2016**

**Commune rurale d'Anougal**

- **Douar Talat Nouarg**
  - ❖ Contact avec le président de l'association des usagers de l'eau d'irrigation (AUEA)
  - ❖ Discussion avec des agriculteurs
- **Douar Ounmer** : Contact avec le président de l'AUEA Jamal Ait Bouyahya, discussion sur la gestion de l'AUEA, établissement de comptes d'exploitation agriculteurs .
- **Douar Tizgha** : contact avec le président de l'AUEA Mohamed Akdim, établissement de comptes d'exploitation agriculteurs.

**Vendredi 21** : réunions AT et services de la DPA, préparation conclusions de la mission et réunion de synthèse avec l'équipe du projet.